

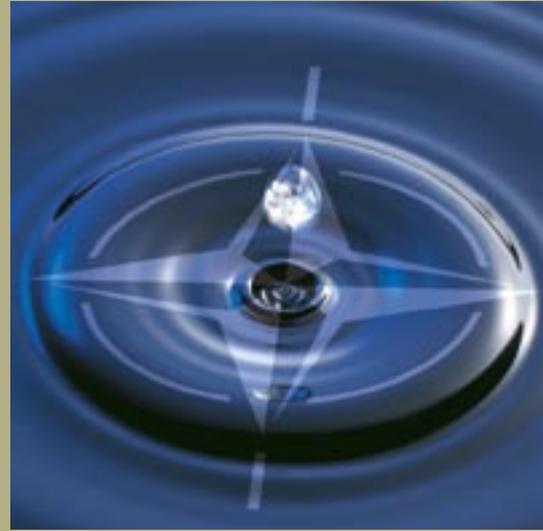


NATO
+
OTAN

L'OTAN TRANSFORMÉE

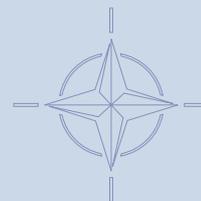


L'OTAN TRANSFORMÉE



Remarque : Dans cette publication, toute référence à l'ex-République yougoslave de Macédoine est suivie d'un astérisque (*) qui renvoie à la note de bas de page suivante : La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel.

> TABLE DES MATIÈRES



1. Le but de l'Alliance et ses tâches fondamentales dans le domaine de la sécurité	2
2. Au cœur du partenariat transatlantique	6
3. Le renforcement des capacités de défense	9
4. L'évolution du rôle des forces armées de l'OTAN	12
5. Etendre la sécurité grâce au partenariat	16
6. Ouverture de l'Alliance à de nouveaux membres	20
7. Forger de nouvelles relations avec la Russie	22
8. Un partenariat spécifique avec l'Ukraine	26
9. Le dialogue avec les pays méditerranéens	28
10. Le maintien de la paix et la gestion des crises	30
11. Réagir aux situations d'urgence dans le domaine civil	34
12. La coopération en matière de sciences et d'environnement	36
13. Comment l'OTAN fonctionne-t-elle ?	40
14. Changement et continuité	44

Le but essentiel de l'Alliance de l'Atlantique Nord est de sauvegarder la liberté et la sécurité de tous ses membres en Europe et en Amérique du Nord, conformément aux principes de la Charte de l'Organisation des Nations Unies. Pour atteindre ce but, l'Alliance déploie et utilise à la fois son influence politique et sa capacité militaire, en fonction de la nature des défis pour la sécurité auxquels ses Etats membres sont confrontés. Parallèlement à l'évolution du contexte stratégique, la façon dont l'Alliance relève les défis pour la sécurité s'est transformée. Cette évolution se poursuit dans le but de préserver la stabilité dans l'ensemble de la zone euro-atlantique et de faire face aux nouvelles menaces, telles que le terrorisme et d'autres défis pour sa sécurité, qui se situent au-delà de sa zone de responsabilité traditionnelle.

L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) est l'une des structures essentielles qui permet la réalisation des objectifs de sécurité des membres de l'Alliance. Il s'agit d'une organisation intergouvernementale dont les pays membres conservent leur souveraineté et leur indépendance pleines et entières, tout en constituant l'instance au sein de laquelle les pays se consultent et prennent des décisions sur des questions intéressant leur sécurité. Les structures de l'OTAN facilitent la consultation, la coordination et la coopération constantes des pays membres sur les aspects politiques, militaires, économiques et autres de la sécurité, ainsi que la coopération dans les domaines non militaires comme la science, l'information, l'environnement et les secours en cas de catastrophe.

A l'issue de cinq cycles d'élargissement, les douze membres fondateurs de l'OTAN – la Belgique, le Canada, le Danemark, les Etats-Unis, la France, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal et le Royaume-Uni – ont été rejoints par la Grèce et la Turquie (1952), l'Allemagne (1955), l'Espagne (1982), la Hongrie, la Pologne et la République tchèque (1999) et lors du dernier cycle d'élargissement, par la Bulgarie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie (2004).

La défense collective

L'Alliance part du principe que la sécurité de chacun de ses pays membres est liée à celle de tous les autres. Toute menace pesant sur la sécurité de l'un affecte tous les autres. Les pays signataires du Traité de Washington, la charte portant création de l'OTAN, se sont mutuellement engagés à respecter ce principe et à partager les risques et les responsabilités liés à une défense commune, ainsi que les avantages qui en découlent. Cet engagement a également signifié que de nombreux aspects de la planification et des préparatifs de défense que chaque pays effectuait jusqu'alors séparément seraient à l'avenir réalisés conjointement. Le coût des installations nécessaires aux forces armées pour s'entraîner et opérer efficacement ensemble serait également partagé.

Chaque pays conserve son indépendance et reste libre de prendre ses propres décisions, mais la planification commune et le partage des ressources permettent aux pays membres de bénéficier collectivement d'un niveau de sécurité bien supérieur à celui auquel ils auraient pu parvenir individuellement. Ceci demeure le principe fondamental de la coopération en matière de sécurité au sein de l'Alliance.

Le lien transatlantique

La signature du Traité de Washington en 1949 n'a pas de précédent dans l'histoire moderne. Le Traité offre non seulement une garantie contre tout risque d'agression extérieure, mais il a aussi permis de rapprocher peu à peu de grands pays européens qui s'étaient souvent affrontés par le passé et de faire en sorte qu'aucun conflit armé ne puisse les opposer. En fait, les pays membres sont devenus tributaires les uns des autres et, en garantissant mutuellement leur sécurité, ils ont pu coopérer efficacement dans de nombreux autres domaines pour accroître leur prospérité. Le Traité a une importance plus grande encore. Il établit un partenariat de sécurité entre les membres européens de l'Alliance et les Etats-Unis et le Canada, créant un lien transatlantique permanent entre l'Europe et l'Amérique du Nord.



La transformation de l'OTAN

Lorsque l'Alliance a été fondée en 1949, l'Union soviétique était considérée comme la principale menace pour la liberté et l'indépendance de l'Europe occidentale. Tant l'idéologie que les objectifs et pratiques politiques et le potentiel militaire de l'Union soviétique étaient tels que, quelles qu'aient pu être les intentions réelles de celle-ci, aucun gouvernement occidental ne pouvait se permettre d'exclure la possibilité d'un conflit. Aussi, de 1949 à la fin des années 1980, période dite de la Guerre froide, la tâche principale de l'Alliance a consisté à maintenir des capacités militaires suffisantes pour défendre ses membres contre toute forme d'agression de la part de l'Union soviétique et du Pacte de Varsovie. La stabilité apportée par l'OTAN pendant cette période a permis à l'Europe occidentale dans son ensemble de retrouver la prospérité au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, et elle a contribué à rétablir la confiance et la prévisibilité essentielles à la croissance économique.

Les politiques agréées par les pays membres de l'OTAN n'ont cessé d'évoluer en fonction des changements de l'environnement stratégique. Depuis la fin de la Guerre froide, les politiques et les structures de l'Alliance ont été profondément modifiées afin de refléter la transformation radicale du

contexte politique et militaire de l'Europe, ainsi que l'émergence de nouvelles menaces pour la sécurité. Qui plus est, le concept de défense s'est étendu au dialogue et à la coopération pratique avec des pays non membres de l'Alliance, car il s'agit là du meilleur moyen de renforcer la sécurité euro-atlantique.

L'OTAN est aujourd'hui bien plus qu'une Alliance défensive. Elle a en effet tendu la main à ses anciens adversaires et travaille désormais à l'instauration et au maintien de la paix et de la sécurité dans l'ensemble de la région euro-atlantique. Pour atteindre cet objectif, elle entreprend des tâches toujours plus nombreuses et adopte une attitude de plus en plus souple, novatrice et pragmatique, dans le but de résoudre des problèmes qui demeurent inévitablement complexes. Dans le cadre de ce processus, le rôle central de l'OTAN en tant que garante de la sécurité de la région euro-atlantique a été renforcé et de nombreux pays non membres souhaitent à l'avenir adhérer à l'Alliance. Trois pays d'Europe centrale et orientale – la Hongrie, la Pologne et la République tchèque – ont déjà atteint cet objectif en 1999. Sept autres pays - la Bulgarie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie – ont rejoint l'OTAN en 2004.

La transformation de l'OTAN au cours de la dernière décennie s'est caractérisée par une série d'initiatives visionnaires, qui constituent des réponses concrètes et éminemment pratiques aux nouveaux défis pour la sécurité et aux opportunités offertes par le contexte de l'après-Guerre froide. Il s'agit notamment du Partenariat pour la paix, des relations spéciales avec la Russie et l'Ukraine, d'un dialogue avec les pays méditerranéens, du Plan d'action pour l'adhésion destiné à aider les pays candidats à atteindre les normes de l'OTAN, sans oublier la coopération efficace avec l'Union européenne, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et les Nations Unies. L'OTAN s'attaque aussi activement aux défis en cours d'évolution pour la sécurité en conduisant des opérations de gestion des crises dans les Balkans et en s'engageant à s'impliquer, en cas de nécessité, n'importe quand et n'importe où au-delà de la zone euro-atlantique dans la lutte contre le terrorisme et les autres menaces nouvelles.

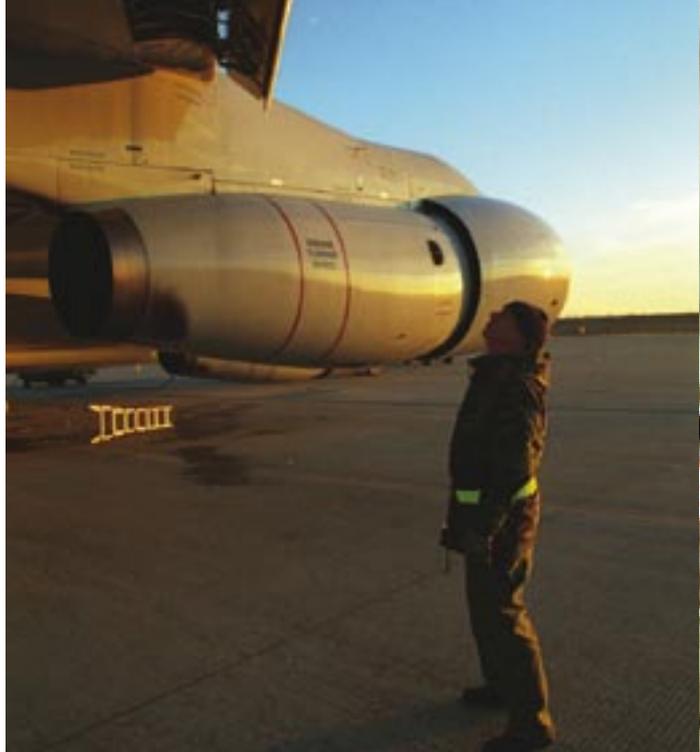
Qui plus est, pour améliorer sa capacité à entreprendre de nouvelles missions, l'OTAN s'adapte et renforce ses capacités. A cette fin, trois initiatives essentielles ont été lancées lors du Sommet de Prague de novembre 2002 : la création de la Force de réaction de l'OTAN, la réforme de la structure de commandement militaire et l'Engagement capacitaire de Prague, grâce auquel les pays membres remédient aux insuffisances en matière de capacités par le biais d'engagements individuels et d'initiatives de coopération.

Les tâches de sécurité fondamentales

Le Concept stratégique de l'Alliance, une déclaration faisant autorité sur les objectifs et les tâches de sécurité fondamentales de l'Alliance, fournit des lignes de conduite en ce qui concerne les moyens politiques et militaires à utiliser pour les satisfaire. La première publication de ce document en 1991 a marqué une nette rupture avec le passé. A l'époque de la Guerre froide, les documents sensibles et comparables de planification stratégique étaient, comme on le comprend, classifiés.

L'actuel Concept stratégique de l'OTAN, publié en 1999, décrit les risques pour la sécurité auxquels l'Alliance est confrontée comme « venant de plusieurs directions et difficiles à prévoir ». Les tâches de sécurité fondamentales de l'Alliance sont définies comme suit :

- fournir l'une des bases à la stabilité dans la région euro-atlantique ;
- constituer une instance de consultation pour les questions de sécurité ;
- exercer une fonction de dissuasion et de défense face à toute menace d'agression contre l'un quelconque des Etats membres de l'OTAN ;
- contribuer à la prévention efficace des conflits et s'engager activement dans la gestion des crises ;
- promouvoir de vastes relations de partenariat, de coopération et de dialogue avec d'autres pays de la région euro-atlantique.



En évaluant les défis et les risques prévisibles dans le domaine de la sécurité, le Concept stratégique de 1999 conclut que le contexte de sécurité continue d'évoluer de façon généralement positive et que l'Alliance, parmi d'autres organisations, joue un rôle essentiel pour le renforcement de la sécurité euro-atlantique depuis la fin de la Guerre froide.

Toutefois, bien que la menace d'une guerre généralisée en Europe ait pratiquement disparu, les membres de l'Alliance et les autres pays de la zone euro-atlantique sont confrontés à d'autres risques et incertitudes, notamment les conflits ethniques, le non-respect des droits de l'homme, l'instabilité politique et la fragilité économique. En outre, la prolifération des armes nucléaires, biologiques et chimiques et de leurs vecteurs suscite de graves préoccupations et la diffusion des technologies pourrait offrir à des adversaires potentiels la possibilité de disposer plus largement de moyens militaires sophistiqués.

En outre, s'agissant de la sécurité de l'Alliance, il est nécessaire de tenir compte du contexte global, car cette sécurité pourrait être mise en cause par d'autres risques de nature plus générale, notamment des actes relevant du terrorisme, du sabotage et du crime organisé, et par la rupture des approvisionnements en ressources vitales. Depuis la publication du Concept stratégique en 1999, et à la suite des attaques perpétrées contre les Etats-Unis en septembre 2001, la menace que constitue le terrorisme et le risque représenté par les Etats en déliquescence font l'objet d'une réévaluation fondamentale.



L'article 5 est invoqué pour la première fois.

L'article 5 est l'article clé du Traité de Washington, la charte portant création de l'OTAN. Il stipule que toute attaque armée contre un Allié sera considérée comme une attaque dirigée contre tous les Alliés. En réponse à l'invocation de l'article 5, chaque Allié détermine, en consultation avec les autres, quelle est la façon la plus efficace pour lui d'apporter une contribution aux mesures jugées nécessaires pour rétablir et maintenir la sécurité dans la région de l'Atlantique Nord, y compris en recourant à la force armée.

L'article 5 a été invoqué pour la première fois le 12 septembre 2001, au lendemain des attentats terroristes perpétrés le 11 septembre contre les Etats-Unis. Cette invocation a tout d'abord été provisoire, en attendant que l'on puisse déterminer avec certitude que les attentats avaient été dirigés depuis l'étranger. Cette hypothèse a été confirmée le 2 octobre 2001, après que des responsables américains aient présenté au Conseil de l'Atlantique Nord les découvertes des enquêtes menées au sujet

des attentats, concluant que le responsable était le réseau terroriste al-Qaïda.

Le 4 octobre, les Alliés ont adopté une série de mesures afin d'appuyer la campagne menée contre le terrorisme, sous la direction des Etats-Unis. Ces mesures prévoyaient notamment un partage accru d'informations et une coopération renforcée dans le domaine du renseignement, des autorisations générales de survol et d'accès aux ports et aéroports à l'intention des avions et bâtiments des Etats-Unis et des autres Alliés pour des opérations de lutte contre le terrorisme, et le déploiement d'une partie des forces navales permanentes de l'OTAN dans l'Est de la Méditerranée ainsi que d'appareils du Système aéroporté de détection et de contrôle (AWACS) de l'Alliance aux Etats-Unis. Qui plus est, chaque Allié a apporté une contribution, à la mesure de ses ressources et de ses capacités, en réponse aux demandes des Etats-Unis. L'aide a pris la forme d'un soutien militaire, et de mesures juridiques et financières destinées à couper l'approvisionnement en fonds des organisations terroristes.



Pour remplir ses fonctions, qui consistent à assurer la sécurité de ses membres et à assumer de nouvelles tâches visant à porter plus loin la sécurité et la stabilité, l'OTAN s'appuie sur un partenariat de longue date entre les Alliés européens et nord-américains. Au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, les pays européens étaient tellement dévastés qu'il était évident que leur sécurité était fortement dépendante des Etats-Unis et du Canada. Les Alliés nord-américains ont déployé un grand nombre de leurs troupes sur le sol européen. Depuis les débuts de l'Alliance, ils continuent à jouer un rôle vital dans la sécurité de l'Europe, rôle qui est un élément essentiel du concept de sécurité transatlantique et qui constitue un pilier indispensable de l'Alliance.

Au fil des ans, l'effectif des forces nord-américaines déployées sur le continent européen a graduellement diminué et la plus grande partie des forces dont l'Alliance dispose pour la défense de l'Europe est aujourd'hui fournie par les Alliés européens. De plus, la majeure partie des forces de maintien de la paix dirigées par l'OTAN dans les Balkans, qui bénéficient également de contingents importants provenant de pays partenaires et d'autres pays non membres de l'Alliance, est fournie par les Alliés européens.

Néanmoins, les Etats-Unis continuent d'assumer une part disproportionnée des dépenses consacrées à la sécurité de l'Alliance et une part inadéquate des responsabilités relatives aux actions de celle-ci, du fait du déséquilibre entre les capacités militaires des Etats-Unis et celles des autres Alliés.

Après avoir bénéficié des dividendes de la paix, suite à la fin de la Guerre froide, au début des années 1990, les Alliés européens et le Canada n'ont pas procédé aux investissements nécessaires pour adapter leurs capacités militaires aux nouveaux défis pour la sécurité. Ils restent tributaires des Etats-Unis dans de nombreux domaines clés, tels que les moyens de transport aérien requis pour assurer le déploiement rapide de forces armées, les télécommunications par satellites et d'autres moyens technologiques évolués.

Ces lacunes au niveau des capacités de la défense européenne ont été pour la première fois mises en exergue lors des conflits des années 1990 dans les Balkans. Ces événements ont démontré que les pays européens n'étaient pas en mesure d'agir sans le soutien des Etats-Unis pour empêcher une généralisation des affrontements. A la fin des années 1990, plusieurs initiatives destinées à renforcer les capacités de défense ont été lancées par l'OTAN et l'Union européenne (UE). En 1999, les deux organisations se sont accordées pour mettre sur pied un partenariat stratégique.

Les enseignements des Balkans

Lorsque la guerre civile a éclaté en Bosnie-Herzégovine, au début des années 1990, l'Union européenne a envoyé des observateurs pour superviser l'application des résolutions des Nations Unies, mais elle n'avait ni le mandat politique, ni les forces armées nécessaires pour œuvrer davantage. Les Nations Unies ont déployé



des forces, mais celles-ci étaient plus adaptées à des opérations de maintien de la paix qu'à des opérations d'imposition de la paix, et il est vite apparu clairement que seule la force permettrait de mettre un terme aux combats. L'Alliance était tout d'abord peu disposée à intervenir, car les conséquences du déploiement de forces de l'OTAN en dehors de la zone traditionnelle de l'Organisation n'avaient pas été examinées. Toutefois, à mesure que la situation s'est détériorée, l'OTAN a apporté une participation croissante, entre 1992 et 1995, en fournissant un soutien militaire pour assurer le suivi et l'application des résolutions et des sanctions des Nations Unies. Finalement, lorsqu'un accord de paix, négocié par les Etats-Unis, a été signé fin 1995, c'est une force de 60 000 hommes, dirigée par l'OTAN et comportant un contingent de quelque 20 000 soldats américains, qui en a appuyé la mise en œuvre.

Quatre ans plus tard, lorsque la violence s'est intensifiée au Kosovo et que la crise humanitaire s'est aggravée, c'est à nouveau l'OTAN dans son ensemble qui est intervenue, après l'échec de toutes les tentatives en vue de parvenir à une solution négociée du conflit. Cette crise a confirmé les lacunes qui avaient déjà été recensées dans les capacités de défense européennes. Pendant la campagne aérienne, la plupart des sorties ont été réalisées par des avions américains et, lorsqu'il s'est agi de déployer la force de maintien de la paix au Kosovo, plusieurs mois ont été nécessaires pour que cette force atteigne son effectif complet.

A l'heure actuelle, l'Europe ne dispose pas des capacités nécessaires pour lancer et poursuivre une opération militaire telle que celle qui a permis de mettre un terme aux conflits en Bosnie et au Kosovo.

L'Union européenne prend cependant aujourd'hui de sérieuses mesures pour renforcer ses capacités, et un cadre de coopération UE-OTAN (décrit ci-après) a été élaboré. Cela a permis à l'OTAN de transférer sa mission à l'Union européenne dans

l'ex-République yougoslave de Macédoine*, où les forces de l'OTAN avaient été déployées depuis 2001, à la demande du président macédonien, pour résoudre la crise dans le pays (*voir le chapitre 10*). En mars 2003, s'appuyant sur les installations de l'OTAN, l'Union européenne a lancé l'Opération *Concordia* pour prendre la relève de l'OTAN, fournissant néanmoins un important soutien logistique et de planification aux troupes dirigées par l'Union européenne. Qui plus est, l'OTAN et l'Union européenne sont convenues d'une approche stratégique conjointe pour l'Ouest des Balkans en juillet 2003, tandis que des discussions se poursuivent quant à la possibilité pour l'Union européenne d'assumer, d'ici fin 2004, la responsabilité de la sécurité en Bosnie-Herzégovine, avec le soutien de l'OTAN.

Renforcer les capacités européennes

Initialement, l'expérience acquise dans les Balkans a galvanisé les pays européens. L'Union européenne a accéléré l'établissement d'une Politique européenne de sécurité et de défense, qui s'accompagnera de la mise sur pied des capacités nécessaires de réponse aux crises. Au départ, les questions de défense et de sécurité étaient traitées pour le compte de l'Union européenne par une organisation séparée baptisée « Union de l'Europe occidentale » (UEO)¹. Toutefois, lors de son Sommet d'Helsinki en décembre 1999, l'Union européenne a décidé qu'elle développerait à l'avenir son propre rôle en matière de sécurité et de défense, et a commencé à établir les structures nécessaires à cet effet. L'Union a également défini un « Engagement des capacités », prévoyant qu'elle serait en mesure, pour 2003, de déployer et de maintenir, pendant un an au moins, une force de réaction rapide pouvant compter jusqu'à 60 000 hommes.

De son côté, l'OTAN s'est engagée à renforcer son pilier européen en développant une véritable Identité européenne de sécurité et de défense. L'objectif de cette initiative consistait à appuyer les

¹ *L'Union de l'Europe Occidentale a été fondée aux termes du Traité de Bruxelles de 1948 de collaboration économique, sociale et culturelle et d'autodéfense collective, signé par la Belgique, la France, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. L'Allemagne, l'Espagne, la Grèce, l'Italie et le Portugal s'y sont joints par la suite. Consécutivement aux décisions prises par le Sommet de l'Union européenne tenu à Helsinki en 1999, les fonctions relatives à la gestion des crises et aux tâches humanitaires ont été reprises par l'Union.*

efforts menés par l'Union européenne en vue de développer un rôle de sécurité crédible et, en même temps, de contribuer à instaurer une relation transatlantique plus forte et plus équilibrée en permettant aux Alliés européens d'apporter une contribution plus efficace et plus cohérente aux missions et activités de l'Alliance. A cette fin, l'OTAN a lancé, pendant les années 1990, un processus destiné à mettre sur pied une véritable capacité européenne de gestion des crises qui ne fasse pas double emploi avec les moyens et capacités militaires déjà disponibles au sein de l'OTAN. Au centre de ce processus se trouve le concept de « forces séparables mais non séparées », pour permettre l'utilisation de moyens et de capacités de l'OTAN dans le cadre d'opérations de réponse aux crises pouvant être dirigées par l'UEO.

En avril 1999, reconnaissant que l'Union européenne avait l'intention d'intervenir elle-même dans le domaine de la sécurité, les dirigeants des pays de l'OTAN réunis à Washington ont fait savoir qu'ils étaient prêts à définir et à adopter les arrangements nécessaires pour que des éléments essentiels des moyens et capacités militaires de l'OTAN soient mis à la disposition d'opérations dirigées par l'UE en vue de répondre à des situations de crise dans lesquelles l'OTAN dans son ensemble ne serait pas engagée militairement. Suite aux décisions prises par l'UE à Helsinki, l'OTAN a entamé des discussions et des consultations directement avec l'Union européenne à propos de la collaboration entre les deux organisations.

De nouvelles formes de coopération ont été définies depuis lors. L'OTAN et l'Union européenne ont publié en décembre 2002 une déclaration conjointe sur l'évolution de leur partenariat stratégique et, en mars 2003, les deux organisations ont adopté une série de documents sur leur coopération pour la gestion des crises, y compris les accords « Berlin Plus » pour l'utilisation des ressources et des capacités de l'OTAN lors d'opérations dirigées par l'UE. Le partenariat stratégique acquiert ainsi davantage de substance et il existe désormais une réelle possibilité d'action coordonnée. Des accords de liaison permanente faciliteront une plus grande coopération et une consultation accrue au niveau opérationnel. Un accord a également été atteint sur la mise en place d'une cellule UE au Grand quartier général des puissances alliées en Europe (SHAPE)



à Mons, Belgique, et d'une représentation de l'OTAN auprès de l'état-major militaire de l'UE.

L'OTAN et l'Union européenne ont également conclu un accord visant à assurer la cohérence, la transparence et le renforcement mutuel lors de l'élaboration d'exigences de capacités communes aux deux organisations. La réunion inaugurale du Groupe OTAN-UE sur les capacités s'est tenue en mai 2003. Les initiatives adoptées pour renforcer les capacités de défense de l'Alliance (*voir le chapitre 3*) doivent être en harmonie avec le Plan d'action européen sur les capacités et la poursuite de l'Engagement des capacités de l'Union. Elles contribueront à parvenir aux indispensables améliorations des capacités des Alliés européens dans des domaines essentiels.

L'Alliance reste le moyen grâce auquel tous les pays membres assurent leur défense collective. Elle demeure la pierre angulaire de la sécurité euro-atlantique et est toujours habilitée et apte à exécuter des tâches de gestion des crises, ainsi que d'imposition et de maintien de la paix. L'objectif de la coopération UE-OTAN en matière de sécurité consiste à augmenter les options disponibles pour régler les crises et les conflits, tout en évitant les doubles emplois. Cela renforcera les capacités militaires européennes, afin qu'il soit possible d'envisager à l'avenir la mise sur pied d'opérations dirigées par l'Union européenne pour résoudre des crises lorsque l'Alliance dans son ensemble n'est pas engagée.

Les Alliés consentent des efforts concertés pour renforcer leurs capacités de défense, afin de veiller à ce que l'OTAN soit en mesure d'aligner des forces capables de se déployer rapidement partout où elles sont nécessaires, de mener des opérations soutenues et de longue haleine et de réaliser ses objectifs aussi rapidement et efficacement que possible tout en infligeant le moins de dommages collatéraux possibles aux non-combattants. Le maintien de capacités militaires adéquates et un état de préparation manifestement adapté à une action collective conservent toute leur pertinence au sein de l'environnement de sécurité actuel. Dans l'éventualité de crises susceptibles de menacer la sécurité des pays membres de l'Alliance, les forces de l'OTAN doivent être en mesure de compléter et de renforcer des actions politiques, et de contribuer à la gestion de ces crises et à leur résolution pacifique.

La dynamique de l'amélioration des capacités est apparue lors du Sommet de Washington en avril 1999, lorsque les dirigeants alliés ont exposé leur vision de l'Alliance pour le XXI^e siècle : une Alliance plus large, plus performante et plus souple, déterminée à assurer la défense collective, et capable d'entreprendre de nouvelles missions, notamment en contribuant à la prévention efficace des conflits et en s'engageant activement dans des opérations de gestion et de réponse aux crises. Ils ont lancé l'Initiative sur les capacités de défense (DCI) pour améliorer les capacités de défense de l'OTAN dans des domaines essentiels.

Au cours des trois années qui ont suivi, la DCI a enregistré des progrès dans certains domaines, notamment ceux qui réclamaient peu de ressources, mais les capacités essentielles ont continué à présenter des lacunes et la mise en œuvre a été lente. Parallèlement, l'urgence d'une adaptation et d'une modernisation s'est accrue face aux dangers provenant de nouvelles menaces asymétriques, c'est-à-dire des menaces émanant d'opposants qui cherchent à exploiter les vulnérabilités des sociétés modernes et de puissances supérieures militairement, souvent de manière impitoyable, en utilisant des moyens non conventionnels, dont le terrorisme. Les attaques terroristes du 11 septembre aux Etats-Unis ont focalisé l'attention sur la menace liée à ce fléau, et les opérations que ce pays a menées ensuite en Afghanistan ont souligné les insuffisances persistantes des capacités des Alliés.

C'est pourquoi, lors du Sommet de Prague de novembre 2002, les dirigeants alliés se sont engagés à adopter une approche plus ciblée pour renforcer les capacités militaires de l'OTAN, dans le cadre d'un ensemble de mesures visant à accroître l'efficacité des futures opérations couvrant tout l'éventail des missions de l'Alliance, dont la lutte contre le terrorisme. Une triple approche pour améliorer les capacités de défense de l'Alliance a ainsi été adoptée : une nouvelle initiative en matière de capacités : l'Engagement capacitaire de Prague ; une Force de réaction de l'OTAN ; et une structure de commandement rationalisée. Plusieurs initiatives de défense ont en outre été lancées pour faire spécifiquement face aux nouvelles menaces.

L'amélioration de l'interopérabilité et des capacités essentielles de l'Alliance permettra aux Alliés européens d'apporter une contribution plus efficace et plus cohérente aux missions de l'OTAN, en remédiant aux insuffisances des capacités de défense européennes. Cette amélioration devrait également soutenir les efforts de l'Union européenne pour mettre sur pied des capacités militaires et pour tenir son Engagement des capacités visant à la création d'une force de réaction rapide déployable, de la taille d'un corps d'armée.

L'Engagement capacitaire de Prague

La DCI concerne des capacités auxquelles l'Alliance dans son ensemble aspire, mais n'implique pas d'engagements spécifiques par pays. Aux termes de l'Engagement capacitaire de Prague, les différents Alliés se sont cependant fermement et publiquement engagés à procéder, dans des délais déterminés, à des améliorations spécifiques de leurs capacités militaires et à assurer un suivi scrupuleux de leur mise en œuvre.

Les domaines capacitaires essentiels sont les suivants : moyens de transport aérien et maritime stratégique ; moyens de ravitaillement en vol ; unités déployables d'appui tactique et de soutien des forces au combat ; systèmes de commandement, de contrôle et de communications ; surveillance air-sol ; renseignement, surveillance et acquisition d'objectifs ; efficacité au combat, y compris munitions à guidage de précision et neutralisation des défenses aériennes ennemies ; défense contre les armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires.



Le renforcement des capacités de défense exigera une nouvelle modification des priorités pour les budgets de la défense de nombreux Alliés, entraînant, par exemple, la réduction des niveaux de forces et la réaffectation de ressources à la modernisation des équipements. Dans de nombreux cas cependant, des dépenses plus avisées ne suffiront pas et des ressources financières supplémentaires seront probablement nécessaires. Des solutions financièrement intéressantes pour remédier aux lacunes des capacités de défense sont à l'étude, telles que la mise en commun des ressources militaires, une plus grande spécialisation des rôles, l'acquisition en commun d'équipements et le financement conjoint et multinational.

Une fois mis en œuvre, l'Engagement capacitaire de Prague quadruplera au moins le nombre d'avions gros-porteurs en Europe et, grâce à la mise en commun de leurs ressources, les Alliés européens renforceront aussi très sensiblement leur capacité de ravitaillement en vol. Le stock de munitions air-sol à guidage de précision non américaines devrait augmenter de 40 pour cent d'ici 2007.

La Force de réaction de l'OTAN

Très moderne, souple et disposant d'une capacité de déploiement rapide, la Force de réaction de l'OTAN associera l'interopérabilité à la capacité de soutien, tout en comportant des éléments terrestres, maritimes et aériens. Elle sera en mesure d'entreprendre l'éventail complet des missions de l'Alliance. La mise sur pied de cette force à niveau élevé de préparation servira également de catalyseur pour promouvoir des améliorations et une plus grande interopérabilité des capacités militaires de l'Alliance, afin d'assurer leur transformation continue face aux défis en mutation pour la sécurité.

A la suite d'une première conférence portant sur la création de cette force en juillet 2003, une force prototype a été lancée en octobre 2003. Une capacité opérationnelle initiale devrait être prête

pour octobre 2004 et il est prévu que la force soit pleinement opérationnelle pour octobre 2006. Elle comptera alors quelque 21 000 hommes et disposera d'avions de chasse, de navires, de véhicules militaires, d'un soutien des forces au combat, d'une logistique, de systèmes de communication et de systèmes de renseignement dédiés d'avant-garde. Elle sera en mesure de se déployer en cinq jours dans une zone de crise, en disposant d'une capacité de soutien de trente jours.

La nouvelle structure de commandement

A Prague, les dirigeants alliés ont adopté l'esquisse d'une structure de commandement plus légère, plus efficace, plus efficace et plus facile à déployer divisée en deux commandements stratégiques, l'un opérationnel et l'autre fonctionnel. Les détails de la nouvelle structure de commandement ont été finalisés en juin 2003. Cette structure reflète la nécessité de forces moins nombreuses, plus souples et plus faciles à déployer, mieux adaptées aux nouvelles missions de l'OTAN. Le nombre de commandements passe de vingt à onze, et leurs nouvelles responsabilités ont été redéfinies.

Tous les quartiers généraux relèvent désormais du Commandement allié opérations au Grand quartier général des puissances alliées en Europe (SHAPE), basé en Belgique. Le Commandement allié opérations est soutenu par deux commandements de forces conjointes, capables de générer un quartier général basé à terre pour un Groupe de forces interarmées multinationales (GFIM) et un quartier général conjoint solide mais plus limité à partir duquel un GFIM basé en mer peut être constitué. Les GFIM constituent des structures de commandement souples, qui permettent aux commandants militaires de s'appuyer sur le soutien de divers pays pour répondre aux exigences spécifiques d'une opération militaire particulière.



Un nouveau Commandement allié transformation (ACT) supervise la transformation continue des capacités de l'OTAN et encourage l'interopérabilité des forces. Remplaçant l'ancien Commandement atlantique, il est basé à Norfolk, en Virginie, aux Etats-Unis, mais est également présent en Europe. Le fait que le Commandant suprême allié transformation soit également celui du Commandement des forces conjointes des Etats-Unis, moteur de la transformation interne des forces américaines, offre des avantages incontestables. L'ACT jouera un rôle essentiel dans l'adaptation des capacités et la mise sur pied d'une doctrine pour la nouvelle Force de réaction de l'OTAN.

La lutte contre les nouvelles menaces

Plusieurs initiatives ont été prises à Prague pour renforcer la capacité de lutte de l'Alliance contre le terrorisme et d'autres nouvelles menaces pour la sécurité. Un concept militaire pour la défense contre le terrorisme a été adopté. La coopération avec les pays partenaires a également été initiée sous la forme d'un Plan d'action contre le terrorisme, afin d'échanger des renseignements, d'améliorer l'état de préparation civil en cas d'éventuelles attaques chimiques, biologiques ou radiologiques contre des populations civiles et d'aider à faire face à leurs conséquences.

Cinq initiatives ont été lancées pour renforcer les capacités de l'Alliance contre des armes nucléaires, biologiques et chimiques : un prototype de laboratoire d'analyse pouvant être déployé, une équipe de réaction aux événements, un centre virtuel d'excellence pour la défense contre de telles armes, un stock OTAN d'agents de défense biologique et chimique et un système de surveillance des maladies. Qui plus est, une étude de faisabilité portant sur une défense antimissile de l'OTAN examine les options de protection du territoire, des forces et des populations de l'Alliance contre l'éventail complet des menaces liées à des missiles. Les capacités de défense contre des attaques cybernétiques sont également renforcées.

Depuis le 1er décembre 2003, un nouveau bataillon (CBRN) multinational de défense chimique, biologique, radiologique et nucléaire multinational dispose de sa capacité opérationnelle initiale. Basé à Liberec, dans le nord de la République tchèque, ce bataillon doit atteindre sa capacité opérationnelle intégrale pour les opérations de l'OTAN organisées en juillet 2004. Au moment de son lancement, treize pays ont participé à sa formation : la Belgique, le Canada, l'Espagne, les Etats-Unis, la Hongrie, l'Italie, la Norvège, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, la Roumanie, le Royaume-Uni et la Turquie.



Depuis la création de l'OTAN, le rôle fondamental des forces alliées consiste à garantir la sécurité et l'intégrité territoriale des Etats membres. La tâche qui consiste à assurer la sécurité par le biais de la dissuasion et d'une défense collective demeure une responsabilité fondamentale, mais – depuis la fin de la Guerre froide – le rôle et l'organisation des forces de l'OTAN ont fait l'objet de changements majeurs afin d'assurer leur adaptation à l'environnement sécuritaire en évolution et de promouvoir la coopération militaire avec les pays partenaires.

Au temps de la Guerre froide, les plans de défense de l'OTAN portaient essentiellement sur le maintien des capacités nécessaires à la défense contre une agression éventuelle de l'Union soviétique et des pays du Pacte de Varsovie. Avec la chute du Mur de Berlin, certaines voix se sont élevées pour suggérer que l'OTAN n'était plus nécessaire. Toutefois, bien que moins conflictuelle, la sécurité euro-atlantique est aussi devenue plus complexe et de nombreux nouveaux défis sont apparus hors d'Europe, notamment liés aux Etats en déliquescence, à la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, et au terrorisme. Ce nouvel ordre du jour sécuritaire est apparu clairement au début des années 1990 avec les conflits ethniques dans les Balkans, face auxquels les forces de l'OTAN ont finalement été appelées à jouer un rôle de soutien de la paix et de gestion de crises.

Plus récemment, les attaques terroristes du 11 septembre et les opérations ultérieures en Afghanistan pour déloger al-Qaïda, l'organisation terroriste responsable des attaques, ont fait naître des préoccupations croissantes face aux menaces posées par le terrorisme, les Etats en déliquescence et la dissémination d'armes de destruction massive. Les forces de l'OTAN contribuent désormais à la défense contre le terrorisme et jouent un rôle plus large dans les missions internationales de soutien de la paix, qui entraînent l'Alliance au-delà de la zone euro-atlantique pour la première fois de son histoire. Ainsi, si les menaces auxquelles l'Alliance est aujourd'hui confrontée sont moins apocalyptiques qu'elles ne l'étaient à l'époque de la Guerre froide, elles n'en sont pas moins bien réelles, pressantes et souvent imprévisibles.

Les forces conventionnelles de l'OTAN

Depuis la fin de la Guerre froide, la taille globale des forces conventionnelles a considérablement diminué. Les forces terrestres que les pays membres affectent à l'Alliance ont été réduites de 35 pour cent. Le nombre de grandes unités navales a baissé de plus de 30 pour cent et les escadrons de combat des forces aériennes d'environ 40 pour cent depuis le début des années 1990. La plupart des forces ne sont plus maintenues à un niveau de préparation élevé et ont été réorganisées pour mettre davantage l'accent sur la souplesse et la mobilité, et pour leur permettre d'assumer de nouveaux rôles de soutien de la paix et de gestion des crises et de travailler efficacement avec des forces de pays non membres de l'OTAN.

L'introduction du concept militaire des Groupes de forces interarmées multinationales (GFIM) illustre la manière dont les nouvelles circonstances ont donné lieu à des changements dans l'organisation des forces militaires alliées. Ce concept fournit une structure souple, qui permet aux commandants d'obtenir dans divers pays le soutien correspondant aux besoins spécifiques d'une opération militaire donnée. Les GFIM facilitent également l'intégration des pays non membres de l'OTAN dans des opérations de soutien de la paix dirigées par l'Alliance et permettent d'éventuelles opérations militaires dirigées par l'Union européenne faisant appel à des ressources et des capacités de l'OTAN.

Les nouveaux rôles de gestion des crises et de soutien de la paix de l'OTAN (*décrits plus en détail au chapitre 10*) ont acquis une importance croissante à partir du milieu des années 1990. Entre 1992 et 1995, les forces de l'OTAN se sont impliquées dans la guerre en Bosnie pour appuyer les Nations Unies, en aidant à contrôler et à imposer le respect des sanctions dans l'Adriatique ainsi que dans la zone d'exclusion aérienne au-dessus de la Bosnie-Herzégovine et en fournissant un appui aérien rapproché à la Force de protection des Nations Unies au sol. Des frappes aériennes, lancées en août et en septembre 1995 pour faire lever le siège de Sarajevo, ont contribué à renverser l'équilibre des forces et à assurer un accord de paix. En décembre 1995, l'OTAN a ensuite déployé une



force multinationale mandatée par les Nations Unies pour assurer la mise en œuvre des aspects militaires de l'accord de paix.

Le rôle joué par l'OTAN en matière de gestion des crises a été renforcé au printemps 1999, lorsque les Alliés ont lancé une opération aérienne contre le régime yougoslave, afin de le forcer à se conformer aux exigences internationales lui intimant de mettre un terme à la répression politique et ethnique dans la province du Kosovo. Une vaste force multinationale dirigée par l'OTAN a ensuite été envoyée pour contribuer à la restauration de la stabilité.

Deux ans plus tard, début 2001, en coopération avec le nouveau gouvernement démocratique yougoslave, l'OTAN a assuré la prévention d'une crise dans le sud de la Serbie, région abritant une importante population d'ethnie albanaise. Quelques mois plus tard, l'OTAN et l'Union européenne ont entamé des efforts de diplomatie préventive, pour contribuer à éviter une guerre civile dans l'ex-République yougoslave de Macédoine*, en encourageant des négociations sur un plan de paix. Une petite force de l'OTAN a été déployée durant l'été pour assurer le désarmement pacifique des rebelles et la sécurité des observateurs internationaux, et la stabilité a pu être rapidement restaurée.

Les opérations dans les Balkans ont permis aux forces de l'OTAN d'acquérir une formidable expérience en matière de soutien de la paix, de gestion des crises et de direction de coalitions internationales impliquant également des pays non membres de l'OTAN. L'Alliance constitue ainsi un composant très précieux de l'environnement sécuritaire actuel. Depuis les attaques terroristes du 11 septembre, l'Alliance est de plus en

plus sollicitée pour rétablir la sécurité dans des régions instables situées en dehors de sa zone euro-atlantique traditionnelle.

En Afghanistan, l'Alliance a accepté, en août 2003, de prendre le commandement de la Force internationale d'assistance à la sécurité (ISAF) afin de contribuer à apporter la sécurité à un Etat en déliquescence, ravagé depuis longtemps par la guerre civile et constituant une terre d'accueil pour les terroristes. L'OTAN avait auparavant joué un rôle de planification important en soutenant les Alliés qui assumaient la direction de l'ISAF. Le rôle renforcé de l'OTAN assure la continuité et a résolu le problème consistant à devoir trouver de nouveaux pays pour diriger la mission tous les six mois. Le personnel de l'OTAN opère sous la bannière de l'ISAF et continue à travailler dans le cadre d'un mandat des Nations Unies, étendu en octobre 2003 pour permettre des opérations au-delà de la capitale, Kaboul.

L'engagement de l'OTAN en Afghanistan est la première mission de l'Alliance au-delà de la zone euro-atlantique. Il s'inscrit dans le cadre de la décision majeure prise par les ministres des Affaires étrangères alliés à Reykjavik en mai 2002, qui stipule que « l'OTAN doit pouvoir aligner des forces capables de se déployer rapidement partout où elles sont nécessaires, de mener des opérations soutenues, à longue distance et dans la durée ». Qui plus est, à la suite de l'intervention dirigée par les Etats-Unis contre le régime de Saddam Hussein, l'OTAN a accepté de soutenir la division multinationale dirigée par la Pologne dans le centre de l'Irak, par le biais d'une aide dans les domaines de la constitution de forces, de la logistique, des communications et du renseignement. Elle est prête à offrir un soutien similaire à d'autres Alliés qui en feront la demande.



L'environnement sécuritaire de l'après-11 septembre entraîne également le recours à la puissance maritime classique contre les nouvelles menaces. Depuis octobre 2001, dans le cadre de l'Opération *Active Endeavour*, des navires de l'OTAN patrouillent en Méditerranée orientale pour assurer la surveillance du trafic maritime et détecter et dissuader des activités terroristes. La mission a depuis lors été étendue pour inclure, sur demande, l'escorte de navires non militaires franchissant le Détroit de Gibraltar, ainsi que l'abordage systématique des navires suspects. En plus de dissuader le terrorisme, cette opération navale génère plusieurs avantages inattendus et a un effet visible sur la sécurité et la stabilité en Méditerranée, bénéfique à l'activité commerciale et économique.

Les forces nucléaires de l'OTAN

La politique de l'OTAN à l'égard des armes nucléaires constitue l'un des domaines de politique militaire dans lequel les changements les plus radicaux sont intervenus au cours des dix dernières années. A l'époque de la Guerre froide, les forces nucléaires de l'OTAN ont joué un rôle central dans la stratégie de l'Alliance. L'existence et la taille de ces forces, ainsi que la volonté déclarée des gouvernements alliés de les maintenir en place et d'envisager leur emploi, avaient un caractère volontairement dissuasif – non seulement contre l'emploi d'armes nucléaires par d'autres pays mais aussi à titre de dissuasion ultime contre toute forme d'agression.

Vers le milieu des années 50, une stratégie des « représailles massives » mettait l'accent sur la dissuasion, l'OTAN menaçant de riposter à toute agression contre l'un de ses pays membres par tous les moyens à sa disposition, dont, en particulier, les armes nucléaires. En 1967, la stratégie de la « riposte graduée » a été introduite, en vue de prévenir des attaques en suscitant le doute dans l'esprit d'un éventuel agresseur quant à la nature de la riposte de l'OTAN, conventionnelle ou nucléaire. L'OTAN continua d'appliquer cette stratégie jusqu'à la fin de la Guerre froide.

Les armes nucléaires jouent un rôle bien moins important dans la stratégie actuelle de l'Alliance. Chacun des trois Etats membres de l'OTAN dotés d'armes nucléaires – les Etats-Unis, le Royaume-Uni et la France – ont fortement réduit le nombre de ce type d'armes, parfois jusqu'à 80 pour cent. Les circonstances dans lesquelles il pourrait être nécessaire d'en envisager l'utilisation sont considérées comme extrêmement ténues, et ces armes ne sont plus dirigées contre tel ou tel pays, ni contre une menace spécifique.

Les forces nucléaires qui subsistent ont une fonction essentiellement politique : préserver la paix et empêcher la coercition en rendant incalculables et inacceptables les risques d'une agression contre l'OTAN. Combinées aux moyens conventionnels, non nucléaires, elles jettent le doute chez tout pays qui envisagerait de s'assurer un avantage politique ou militaire en menaçant d'employer ou en employant des armes nucléaires, biologiques ou chimiques contre l'Alliance.



Parallèlement, les Alliés sont attachés de longue date à la maîtrise des armements nucléaires, au désarmement et à la prévention de la prolifération de ces armes. L'OTAN soutient les efforts menés en vue de réduire les armements nucléaires de façon prudente et progressive, ainsi que les

efforts pour limiter la prolifération des armes de destruction massive (ADM). Un Centre ADM a été créé à l'OTAN pour identifier les exigences et échanger des informations dans ce domaine.

Les forces de l'OTAN

Le terme « Forces de l'OTAN » peut prêter à confusion. L'OTAN ne dispose pas d'une armée permanente. En fait, chaque pays membre s'engage à mettre à la disposition de l'Alliance certains types et nombres de forces pour mener à bien les tâches ou opérations militaires agréées. Ces forces restent sous contrôle national et sont mises à la disposition de l'Alliance en cas de nécessité. Elles sont alors placées sous la responsabilité des commandants de l'OTAN.

En fait, l'OTAN dispose de très peu de forces permanentes. De petits états-majors intégrés multinationaux basés dans divers quartiers généraux militaires constituent la structure militaire intégrée de l'Alliance. Certaines forces opérationnelles, comme la Force aéroportée de détection lointaine de l'OTAN, conservent des

installations permanentes de télécommunications ou de défense et de surveillance aériennes. Les forces navales permanentes, comprenant un petit nombre de navires et de personnels des forces maritimes de certains pays membres, sont déployées par roulement.

Si l'OTAN n'a pas d'armée permanente, elle peut néanmoins mobiliser les forces de vingt-six Alliés. Sa structure multinationale intégrée a conduit à un niveau historiquement sans précédent d'interopérabilité parmi des forces militaires, équipées et entraînées pour travailler de concert, en fonction de normes et de procédures communes. Ajouté à des années d'expérience dans la direction de la gestion multinationale de crises et d'opérations de maintien de la paix, cela permet à l'OTAN de représenter une ressource inestimable dans l'environnement sécuritaire actuel, au sein duquel une action internationale coordonnée est indispensable pour faire face aux nouvelles menaces.

L'Alliance s'est adaptée au contexte stratégique de l'après-Guerre froide en adoptant une définition plus large de la sécurité et en lançant une stratégie générale de partenariat et de coopération dans toute la région euro-atlantique, ce qui est désormais considéré comme l'une des tâches fondamentales de l'OTAN en matière de sécurité. Ce processus a été initié en 1990, lorsque les dirigeants alliés ont tendu la main de l'amitié par-dessus l'ancienne ligne de démarcation Est-Ouest, proposant de nouvelles relations de coopération aux pays d'Europe centrale et orientale et aux anciennes républiques soviétiques.

Cela a préparé le terrain pour la création, en 1991, du Conseil de coopération nord-atlantique (CCNA), instance de consultation visant à instaurer la confiance mutuelle. Quelques années plus tard, le processus de partenariat a progressé de façon considérable avec le lancement, en 1994, du Partenariat pour la paix (PpP), programme ambitieux de coopération bilatérale concrète entre l'OTAN et les différents pays partenaires.

Aujourd'hui, l'OTAN et les pays partenaires procèdent à des consultations régulières sur des questions liées à la sécurité et à la défense au sein du Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA), qui a remplacé le CCNA en 1997. Les forces des pays de l'OTAN et des pays partenaires travaillent fréquemment ensemble et mènent des exercices conjoints, et leurs soldats sont déployés côte à côte dans les opérations de maintien de la paix que dirige l'OTAN dans les Balkans. Des mesures ont été prises au Sommet de Prague de novembre 2002 pour renforcer la coopération entre l'OTAN et les Partenaires et pour concentrer les activités de partenariat sur les défis sécuritaires du XXI^e siècle.

Le Partenariat pour la paix

Le programme du Partenariat pour la paix (PpP) est l'une des réalisations internationales les plus remarquables de ces dix dernières années dans le domaine de la sécurité. Depuis son lancement en 1994, l'invitation à participer à ce programme a été acceptée par trente pays : l'Albanie, l'Arménie, l'Autriche, l'Azerbaïdjan, le Belarus, la

Bulgarie, la Croatie, l'Estonie, l'ex-République yougoslave de Macédoine*, la Finlande, la Géorgie, la Hongrie, l'Irlande, le Kazakhstan, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République kirghize, la République de Moldova, la République tchèque, la Roumanie, la Russie, la Slovaquie, la Slovénie, la Suède, la Suisse, le Tadjikistan, le Turkménistan, l'Ukraine et l'Ouzbékistan. Parmi ces pays, dix sont entretemps devenus des Alliés : la Hongrie, la Pologne et la République tchèque en 1999, et la Bulgarie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie en 2004.

La Bosnie-Herzégovine et la Serbie-et-Monténégro ont également exprimé leur désir d'adhérer au Partenariat pour la paix et au Conseil de partenariat euro-atlantique. L'OTAN est prête à accueillir ces deux pays dans le Partenariat une fois qu'ils répondront aux conditions fixées par l'Alliance, incluant une coopération pleine et entière avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, ce qui implique en particulier l'arrestation et le transfert devant le Tribunal des personnes accusées de crimes de guerre.

Basé sur la coopération pratique et l'attachement aux principes démocratiques qui sont le fondement de l'Alliance elle-même, le Partenariat pour la paix a pour objectif d'accroître la stabilité, de réduire les menaces et d'établir des relations plus étroites entre les pays partenaires et l'OTAN ainsi que les autres pays partenaires. L'essence du PpP est le partenariat établi entre chaque pays partenaire et l'OTAN, adapté aux besoins spécifiques des pays et mis en œuvre conjointement au niveau et au rythme choisis par chaque gouvernement participant.

Le Partenariat se fonde officiellement sur le Document cadre, où figurent les engagements spécifiques pris par chaque pays, et qui énonce l'engagement des Alliés de consulter tout pays partenaire qui constaterait l'existence d'une menace directe pour son intégrité territoriale, son indépendance politique ou sa sécurité. Chaque Partenaire prend ainsi un certain nombre de grands engagements politiques visant à protéger les sociétés démocratiques ; défendre les principes du droit international ; s'acquitter des obliga-



tions découlant de la Charte des Nations Unies, de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de l'Acte final d'Helsinki², ainsi que des accords internationaux sur le désarmement et la maîtrise des armements ; s'abstenir de recourir à la menace ou à la force contre d'autres Etats ; respecter les frontières existantes ; et régler les différends par des voies pacifiques. Les pays s'engagent également à promouvoir la transparence dans les processus d'établissement des plans et des budgets de défense nationaux, à établir le contrôle démocratique des forces armées et à mettre en place la capacité d'action conjointe avec l'Alliance dans les opérations humanitaires et de maintien de la paix.

Un Programme de partenariat individuel (IPP) entre l'OTAN et chaque pays partenaire est établi et approuvé conjointement. Des programmes de deux ans sont établis à partir d'une liste d'activités étendue figurant dans le Programme de travail du Partenariat (PWP), correspondant aux besoins et priorités du pays concerné. Axée en particulier sur des travaux liés à la défense, la coopération englobe des actions concrètes, qui portent sur pratiquement tous les domaines d'activités de l'OTAN. Le Programme de travail propose des activités dans plus de vingt secteurs aussi variés que la politique et la planification de la défense, les relations civilo-militaires, l'instruction et l'entraînement, la défense aérienne, les systèmes de communication et d'information, la gestion des crises et les plans civils d'urgence.

Pour veiller à ce que les forces des Partenaires soient davantage en mesure de fonctionner avec les militaires de l'OTAN lors d'opérations de maintien de la paix, des orientations sont fournies sur l'interopérabilité ou les besoins en matière de capacités dans le cadre d'un Processus de planification et d'examen, calqué sur le système de planification des forces de l'OTAN et offert aux Partenaires sur une base facultative. Les objectifs de planification, ou Objectifs du partenariat, sont

négociés avec chaque pays participant, et les progrès accomplis sont mesurés au cours d'examen approfondis. Ce processus a contribué de manière significative à l'étroite collaboration des pays partenaires aux opérations de paix dirigées par l'OTAN dans les Balkans.

Au fil des ans, des mesures ont été prises pour renforcer la perspective opérationnelle du Partenariat pour la paix et accroître la participation des pays partenaires à la prise de décisions et à la planification dans le cadre du PpP. Un Concept de capacités opérationnelles a été introduit pour établir une coopération militaire plus étroite et plus ciblée, afin d'améliorer l'efficacité militaire des forces multinationales. En outre, pour que les consultations avec les Partenaires soient renforcées au cours d'une crise qui s'amplifie et qui pourrait nécessiter le déploiement de troupes de maintien de la paix, un cadre politico-militaire a été mis en place. Ce cadre permet aux pays partenaires d'avoir des échanges de vues avec les Alliés, d'être consultés sur le plan opérationnel aux premiers stades et de participer au processus de constitution des forces.

Des Eléments d'état-major du PpP, composés d'officiers des pays du PpP, ont été établis au sein de plusieurs quartiers généraux de l'OTAN afin d'intégrer davantage les pays partenaires aux activités quotidiennes du Partenariat. En outre, une Cellule de coordination du Partenariat a été créée au Grand quartier général des puissances alliées en Europe (SHAPE) à Mons, en Belgique, pour contribuer à la coordination des activités d'entraînement et des exercices PpP. Un centre international de coordination a également été mis en place au SHAPE pour pouvoir disposer d'installations pour les exposés et les activités de planification concernant tous les pays non membres de l'OTAN qui fournissent des troupes aux opérations de maintien de la paix dans les Balkans et en Afghanistan.

²L'Acte final d'Helsinki : adopté en 1975 par l'ex-Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) pour énoncer les normes concernant le comportement au niveau international, introduire des mesures visant à renforcer la confiance entre l'Est et l'Ouest, promouvoir le respect des droits de l'homme et encourager la coopération dans les domaines économique, culturel, technique et scientifique.

Le Conseil de partenariat euro-atlantique

Le Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA) réunit les membres de l'OTAN et les Partenaires, soit actuellement quarante-six pays au total, au sein d'une instance leur permettant de dialoguer et de se consulter régulièrement sur des questions politiques et de sécurité. Bien que le CPEA soit un forum multinational, il sert également de cadre politique pour les relations bilatérales qui se sont développées entre l'OTAN et les pays participant au Partenariat pour la paix.

La décision de créer, en 1997, le CPEA traduisait le souhait d'aller au-delà du CCNA et de constituer un forum pour la sécurité correspondant mieux aux relations de plus en plus étroites qui se nouaient avec les Partenaires dans le cadre du Partenariat pour la paix et dans le contexte de l'opération de maintien de la paix en Bosnie-Herzégovine – cette opération ayant entraîné, en 1996, le déploiement de troupes de quatorze pays partenaires aux côtés de leurs homologues des pays alliés.

La création du CPEA venait compléter des mesures prises parallèlement pour renforcer le rôle du Partenariat pour la paix en consolidant la participation des pays partenaires aux processus de prise de décision et de planification dans toute la gamme d'activités du Partenariat.

Outre les consultations du CPEA à court terme sur des questions d'actualité politique et liées à la sécurité, un plan d'action du CPEA d'une durée de deux ans prévoit des consultations et une coopération à plus long terme dans un large éventail de domaines comme, notamment, la gestion des crises et les opérations de soutien de la paix, les questions régionales, la maîtrise des armements et les questions relatives à la prolifération des armes de destruction massive, le terrorisme international, les questions concernant la défense comme l'établissement de plans et de budgets, la politique et la stratégie, les plans civils d'urgence et la préparation aux catastrophes, la coopération en matière d'armement, la sûreté nucléaire, la coordination civilo-militaire de la gestion de la circulation aérienne et la coopération scientifique.





Les réunions du CPEA se tiennent une fois par mois au niveau des ambassadeurs, une fois par an au niveau des Ministres des affaires étrangères et de la défense et des Chefs d'état-major, et occasionnellement au sommet. A partir de 2005, une réunion indépendante de haut niveau sera consacrée chaque année aux questions politiques importantes pour la communauté atlantique. La plupart des pays partenaires ont établi des missions diplomatiques au siège de l'OTAN à Bruxelles, ce qui facilite la communication régulière et permet la tenue de consultations chaque fois que cela s'avère nécessaire. Les ambassadeurs de l'OTAN et des pays partenaires ont pu, par exemple, se réunir à très bref délai le 12 septembre, immédiatement après les attaques terroristes du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis. La solidarité qu'ont exprimée ce jour-là les membres du CPEA – s'étendant de l'Amérique du Nord et de l'Europe, jusqu'à l'Asie centrale – et la coopération dont ils ont fait preuve par la suite dans la campagne menée par les Etats-Unis contre le terrorisme international montrent bien dans quelle mesure les initiatives de partenariat de l'OTAN ont contribué à fonder une véritable culture de sécurité euro-atlantique.

Le partenariat après Prague

La détermination partagée de mise en commun des forces pour lutter contre le terrorisme a acquis une expression concrète avec le lancement du Plan d'action du partenariat contre le terrorisme, lors du Sommet de Prague. Des mesures ont également été prises pour améliorer la coopération entre l'OTAN et les pays partenaires.

Une révision complète du CPEA et du Partenariat pour la paix recommande le renforcement du dialogue politique avec les Partenaires et la poursuite de l'optimisation de leur implication dans la planification, la conduite et la supervision de leur participation. Un nouveau mécanisme de coopération a en outre été adopté, le Plan d'action de partenariat individuel, qui – plutôt que de s'appuyer sur un menu d'activités - permet à l'Alliance d'offrir une assistance sur mesure aux pays partenaires qui demandent un soutien plus structuré à leurs réformes intérieures, en fonction de leurs besoins spécifiques et des circonstances. S'appuyant sur les progrès réalisés à Prague, des propositions sont élaborées pour la prochaine réunion au sommet de l'OTAN, qui se tiendra à Istanbul en 2004. Elles visent à personnaliser davantage encore le Partenariat pour la paix, pour répondre à des questions thématiques essentielles et aux besoins et capacités des différents Partenaires, promouvoir les réformes de la défense qui encouragent la transformation et l'interopérabilité des forces armées, et renforcer la coopération régionale et le soutien mutuel.

N'importe quel pays peut adhérer à l'OTAN. Aux termes de l'article 10 du Traité de Washington, les membres de l'OTAN peuvent inviter à devenir membre « tout autre Etat européen susceptible de favoriser le développement des principes du présent Traité et de contribuer à la sécurité de la région de l'Atlantique Nord ». Et en effet, les douze membres fondateurs de l'OTAN sont actuellement vingt-six après cinq cycles d'élargissement.

Les portes de l'OTAN demeurent ouvertes. Après l'adhésion de la Bulgarie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie en 2004, trois autres candidats - l'Albanie, la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine* – espèrent recevoir la même invitation à l'avenir.

Le but de chaque cycle d'élargissement consiste à étendre la sécurité euro-atlantique et à accroître la puissance, la cohésion et la vitalité de l'OTAN, sans nuire aux intérêts de sécurité d'un quelconque pays tiers.

Chaque cycle d'élargissement contribue à étendre la sécurité et la stabilité en Europe, de même qu'à panser les plaies d'un continent qui a connu deux guerres au cours de la première moitié du XX^e siècle, avant d'être divisé par un Rideau de fer pendant quarante ans. La Grèce et la Turquie ont adhéré à l'OTAN en 1952. En 1955, dix années seulement après la fin de la Deuxième Guerre mondiale, la République fédérale d'Allemagne est également devenue membre, s'intégrant fermement dans l'Occident et préparant le terrain pour la réunification à terme de l'Allemagne. Après des débats animés dans les cercles politiques, l'Espagne s'est à son tour jointe à l'Alliance en 1982, mais est demeurée en dehors de sa structure militaire intégrée jusqu'en 1998. La décision prise lors du Sommet de Madrid, en 1997, d'inviter la République tchèque, la Hongrie et la Pologne à adhérer à l'OTAN a eu une portée historique, puisqu'elle a ouvert la voie à l'adhésion d'anciens adversaires du Pacte de Varsovie, surmontant ainsi la division de l'Europe.

Élargissement de l'après-Guerre froide

Le premier cycle d'élargissement de l'après-Guerre froide n'était pas joué d'avance et la décision dépendait de l'assentiment de tous les pays déjà membres. L'essentiel était de préserver l'aptitude de l'Alliance à prendre des décisions par consensus et de veiller à ce que l'élargissement renforce la sécurité européenne. Une étude sur l'élargissement de l'OTAN, commandée en 1994 et publiée un an plus tard, concluait que l'admission de nouveaux membres et les implications politiques, militaires et économiques de l'élargissement constitueraient une nouvelle étape vers la réalisation de l'objectif fondamental de l'Alliance, à savoir renforcer la sécurité et étendre la stabilité dans toute la zone euro-atlantique. Parallèlement au développement des relations de l'Alliance avec la Russie, l'Ukraine et d'autres pays partenaires, le processus devait servir les intérêts de l'Europe tout entière.

Une question essentielle présente tout au long des délibérations sur ce premier élargissement de l'après-Guerre froide était de savoir comment corriger la perception par la Russie de l'Alliance en tant que bloc militaire hostile à ses intérêts. Les Alliés étaient d'avis que la Russie avait une contribution importante à apporter à la stabilité et à la sécurité européennes et ils reconnaissaient que les préoccupations de ce pays quant au processus d'élargissement devaient être prises en compte. Le droit de tout Etat européen indépendant de choisir ses propres arrangements de sécurité et d'appartenir ou non à des organisations internationales devait néanmoins être respecté, tout comme le droit des pays membres de l'Alliance de prendre leurs propres décisions. En l'occurrence, avant de lancer les invitations au Sommet de Madrid, l'OTAN a cherché à consolider et à institutionnaliser son dialogue avec la Russie par la voie de l'Acte fondateur (*voir le chapitre 7*) tout en s'engageant à ne pas déployer d'armes nucléaires ni à stationner des troupes étrangères sur le territoire des nouveaux Membres.

Suite aux recommandations de l'Etude sur l'élargissement de l'OTAN et après un dialogue intensifié avec chacun des pays partenaires intéressés, ainsi que des consultations étendues entre les Alliés, la République tchèque, la Hongrie et la Pologne ont été invitées en 1997 à entamer des pourparlers



d'adhésion et sont devenues officiellement membres de l'Alliance le 12 mars 1999.

Plusieurs pays ont été déçus de ne pas être inclus dans le premier cycle d'élargissement de l'après-Guerre froide, mais les membres de l'OTAN ont souligné que l'Alliance demeurerait ouverte aux autres pays désireux d'adhérer à l'avenir. Lors du Sommet de Washington en avril 1999, les Alliés ont lancé un plan d'action pour l'adhésion (MAP) afin d'aider les pays candidats dans leur préparation (*voir encadré*). Sept des participants d'origine au MAP, à savoir la Bulgarie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie, ont été invités à entamer des pourparlers d'adhésion lors du Sommet de Prague, en novembre 2002.

Après une série étendue de consultations avec ces sept pays, les Alliés ont signé des protocoles d'adhésion pour les sept invités en mars 2003. Une

fois ces protocoles ratifiés dans tous les pays membres, en fonction de leurs procédures nationales et parlementaires respectives, les sept nouveaux membres ont pu adhérer au traité fondateur de l'OTAN le 29 mars 2004. Les nouveaux Alliés sont censés réaliser de nouveaux progrès concernant d'importants engagements de réforme, dans le domaine de la défense en particulier.

L'OTAN poursuivra sa politique de porte ouverte après ce deuxième cycle d'élargissement de l'après-Guerre froide. Elle encourage les trois autres pays participant au MAP – l'Albanie, la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine* – à poursuivre leurs efforts de réforme, en particulier dans les secteurs de la défense et de la sécurité. Dans le cas de la Croatie, une coopération totale avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie revêtira également une importance cruciale.

Le Plan d'action pour l'adhésion

Lancé en 1999 et basé sur l'expérience acquise suite au premier cycle d'élargissement de l'après-Guerre froide, le Plan d'action pour l'adhésion (MAP) aide les pays candidats à se préparer à adhérer à l'Alliance. Neuf pays – l'Albanie, la Bulgarie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie et l'ex-République yougoslave de Macédoine* – participent au Plan depuis son lancement. Ils ont été rejoints par la Croatie en mai 2002. Sept de ces pays sont devenus membres en 2004.

Pour devenir membres de l'OTAN, les pays candidats doivent démontrer qu'ils possèdent un système politique démocratique et une économie de marché qui fonctionnent, qu'ils traitent les populations minoritaires conformément aux directives de l'OSCE, qu'ils ont réglé tous leurs différends avec leurs voisins et sont attachés au règlement pacifique des différends en général, qu'ils sont capables et désireux d'apporter une contribution militaire à l'Alliance et de réaliser l'interopérabilité avec les forces des autres membres, et que les relations civilo-militaires dans leur pays sont conformes aux normes démocratiques.

La participation au MAP ne constitue pas une garantie d'adhésion ultérieure, mais elle permet à tous les pays concernés de cibler leur préparation sur les objectifs et priorités définis dans le Plan. Ceux-ci portent sur l'ensemble des aspects liés à l'adhésion, y compris les incidences politiques, économiques et juridiques, ainsi que celles concernant la défense, les ressources, l'information et la sécurité.

Chaque pays participant choisit les éléments du Plan qui correspondent le mieux à ses besoins et fixe ses propres objectifs et son propre calendrier. La participation au Partenariat pour la paix lui-même, et en particulier au processus de planification et d'examen du PpP, fait partie intégrante du processus, puisqu'elle permet aux pays candidats de mettre en place des forces et des structures de forces plus aptes à opérer avec celles de l'Alliance. Des réunions régulières permettent à chaque pays de contrôler ses progrès et garantissent qu'une aide et des avis puissent être fournis selon les besoins. La mise en œuvre du MAP est par ailleurs suivie en permanence par le Conseil de l'Atlantique Nord.

L'OTAN jette des ponts et développe sa coopération avec la Russie depuis le début des années 1990. La raison d'être de la coopération entre les pays de l'OTAN et la Russie est manifeste : la collaboration permet de s'attaquer plus efficacement aux défis communs pour la sécurité et la participation de la Russie est essentielle à tout système complet de sécurité européenne de l'après-Guerre froide.

A la suite des attaques terroristes en septembre 2001, qui ont renforcé la nécessité d'une action coordonnée pour faire face aux menaces communes, le partenariat OTAN-Russie a acquis une impulsion et une substance nouvelles lors du Sommet de Rome en mai 2002. Un nouveau Conseil OTAN-Russie (COR) a été créé. Il réunit sur un pied d'égalité les Alliés de l'OTAN et la Russie, afin d'identifier et de chercher à exploiter les possibilités d'action conjointe. La coopération est intensifiée dans des domaines essentiels, sources d'intérêts et de préoccupations mutuels.

La décision d'approfondir ce partenariat démontre la résolution partagée par les pays de l'OTAN et la Russie de travailler en plus étroite collaboration en vue de parvenir à l'objectif commun qui consiste à édifier une paix durable et globale dans la zone euro-atlantique. Cet objectif fut énoncé la première fois en 1997, dans l'Acte fondateur sur les relations, la coopération et la sécurité mutuelles entre l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et la Fédération de Russie, qui constitue la base du partenariat OTAN-Russie.

Le développement des relations

Membre fondateur du Conseil de coopération nord-atlantique en 1991, la Russie participe au Partenariat pour la paix depuis 1994. Les forces russes de maintien de la paix ont œuvré dans les Balkans aux côtés de leurs homologues de l'OTAN depuis 1996 jusqu'à leur retrait au cours de l'été 2003 (*voir encadré page 25*). C'est toutefois l'Acte fondateur, signé à Paris le 27 mai 1997, qui a véritablement servi de fondement au développement d'un partenariat solide et durable entre l'OTAN et la Russie. Cela a conduit à la création du Conseil conjoint permanent OTAN-Russie (CCP) en tant que forum pour des consultations régulières sur des questions d'intérêt commun concer-

nant la sécurité et la mise sur pied d'un programme de consultation et de coopération.

D'importants progrès ont été accomplis au cours des cinq années suivantes, pour instaurer une confiance mutuelle et dissiper, par le dialogue, des préjugés et idées préconçues. En 1999, malgré des divergences au sujet de la campagne aérienne au Kosovo, qui se sont soldées par une interruption d'un an des réunions du CCP, plusieurs activités, dont le maintien de la paix en Bosnie-Herzégovine, se sont poursuivies sans interruption.

Les ambitions exprimées dans l'Acte fondateur n'ont toutefois jamais été pleinement réalisées dans le cadre du CCP. Son format « OTAN plus un » signifiait que l'OTAN arrivait à la table du Conseil avec des positions agréées par l'Alliance, et que l'OTAN et la Russie échangeaient des informations et procédaient à des consultations d'une manière plus ou moins « bilatérale » - une démarche fort pesante lorsqu'il convenait de dépasser la consultation pour rechercher une véritable collaboration. Lorsque la nécessité d'une action concertée s'est fait sentir pour s'attaquer au terrorisme international et à d'autres nouvelles menaces pour la sécurité suite aux attaques du 11 septembre, les Alliés et la Russie se sont donc empressés de saisir l'occasion pour porter leurs relations à un niveau plus élevé, en instituant le Conseil OTAN-Russie (COR) destiné à promouvoir la coopération en tant que partenaires égaux (*voir encadré*).

Pour faciliter la coopération, la Russie a établi une mission auprès de l'OTAN en 1998. Depuis lors, un Bureau d'information de l'OTAN a été ouvert à Moscou pour expliquer la nouvelle OTAN et promouvoir les avantages du partenariat OTAN-Russie. Une Mission de liaison militaire de l'OTAN a également vu le jour à Moscou, pour accroître la transparence et développer la coopération pratique sur le plan militaire.

L'approfondissement de la coopération

Le COR évolue vers un mécanisme efficace de consultation, d'établissement d'un consensus, de coopération, de décision conjointe et d'action commune. Déjà, au cours de ses premiers 18 mois d'existence, des consultations politiques ont eu lieu



sur la situation en Afghanistan, en Serbie-et-Monténégro et en Bosnie-Herzégovine, et la coopération pratique a entraîné des avantages concrets dans de nombreux domaines.

Le COR a créé plusieurs groupes de travail et commissions sur le terrorisme, la prolifération, le maintien de la paix, la défense contre les missiles de théâtre, la coopération en matière de gestion de l'espace aérien, les plans civils d'urgence, la réforme de la défense, la coopération scientifique et les défis de la société moderne. Des experts ont été chargés d'assurer la progression de divers projets relevant d'un large éventail d'autres domaines. Il ne se passe pratiquement pas un jour sans qu'ait lieu une réunion du COR, à un niveau ou l'autre, ce qui conduit à une intensification sans précédent des contacts et des consultations informelles.

La lutte contre le terrorisme et les nouvelles menaces pour la sécurité constitue des domaines de coopération essentiels, qui génèrent certains des premiers résultats tangibles du renforcement des relations OTAN-Russie. Les deux parties procèdent à des évaluations conjointes et au suivi des menaces terroristes spécifiques dans la zone euro-atlantique. Elles explorent également le rôle de l'armée dans le combat contre ce fléau. La coopération contre la prolifération des armes nucléaires, biologiques et chimiques et contre la diffusion de la technologie des missiles balistiques s'est intensifiée : une évaluation conjointe des tendances mondiales de prolifération des armes de destruction massive est en cours de préparation et la coopération dans le domaine de la défense contre les missiles de théâtre s'intéresse au danger sans précédent représenté par la disponibilité croissante de missiles balistiques de plus en plus précis. Une initiative du COR concernant l'espace aérien en coopération cherche à promouvoir la coopération dans le domaine de la gestion du trafic aérien et de la surveillance aérienne, pour renforcer la sécurité et la transparence, tout en contribuant à contrer la menace de l'utilisation potentielle d'avions civils à des fins terroristes.

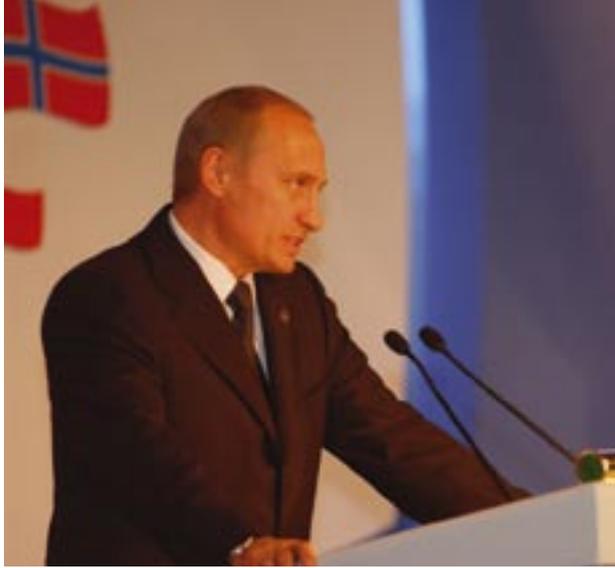
Un objectif essentiel de la coopération militaire consiste à améliorer l'interopérabilité, car les

Le Conseil OTAN-Russie

Par la Déclaration de Rome, fondée sur les buts et principes énoncés dans l'Acte fondateur de 1997, les signataires ont créé le Conseil OTAN-Russie (COR), mécanisme de consultation, d'établissement d'un consensus, de coopération, de décision conjointe et d'action conjointe, dans le cadre duquel chaque pays allié et la Russie examinent, en tant que partenaires égaux, un large éventail de questions d'intérêt commun liées à la sécurité euro-atlantique. Un dialogue politique constant sur les questions de sécurité permet de déceler les problèmes dès leur apparition, d'identifier des approches communes et de mener des actions conjointes, selon les nécessités.

Le nouveau Conseil, qui remplace le CCP, fonctionne selon le principe du consensus. Il est présidé par le Secrétaire général de l'OTAN et se réunit au moins une fois par mois au niveau des Ambassadeurs et des Représentants militaires, deux fois par an au niveau des ministres des Affaires étrangères et de la Défense et des Chefs d'état-major et, à l'occasion, au Sommet. Le Comité préparatoire du COR constitue une importante innovation. Il se réunit au moins deux fois par mois pour préparer les discussions des ambassadeurs et superviser les activités de tous les experts, sous les auspices du COR.

Le travail du COR se concentre sur tous les domaines d'intérêt commun définis dans l'Acte fondateur. La coopération est intensifiée dans un certain nombre de domaines essentiels tels que la lutte contre le terrorisme, la gestion des crises, la non-prolifération, la maîtrise des armements et les mesures de confiance, la défense contre les missiles de théâtre, la logistique, la coopération entre militaires et les plans civils d'urgence. De nouveaux domaines peuvent être ajoutés à l'ordre du jour du COR, par consentement mutuel de ses membres.



armées modernes doivent être capables d'opérer dans le cadre d'un commandement et de structures de forces multinationales lorsqu'elles sont appelées à travailler de concert dans des opérations de soutien de la paix ou de gestion des crises. Un programme substantiel d'exercices et de formation est mis en œuvre dans le cadre du COR. La logistique, incluant des essais d'interopérabilité pour les équipements et procédures dans des domaines tels que le transport aérien et le ravitaillement en vol, représente un autre point focal d'activités. Une coopération renforcée dans le secteur de la recherche et du sauvetage en mer a été initiée après le naufrage du sous-marin nucléaire russe *Koursk* en août 2000 et la perte de 118 membres d'équipage. Un accord cadre entre l'OTAN et la Russie sur l'évacuation et le sauvetage des équipages de sous-marins a été signé en février 2003.

La réforme de la défense constitue un autre domaine d'intérêt commun. La Russie et les pays de l'OTAN ont besoin de forces armées dont la taille, la formation et l'équipement permettent de faire face à l'éventail complet des menaces du XXI^e siècle. Il n'existe pas de recette miracle de réforme militaire, mais la Russie pourrait bénéficier de l'expérience des pays de l'OTAN, car beaucoup d'entre eux ont, au cours de la décennie écoulée, introduit des réformes fondamentales pour adapter leurs forces armées aux exigences actuelles. Après une première séance de réflexion conjointe approfondie en octobre 2002, une coopération a été initiée à propos de différents aspects de la réforme de la défense, tels que la gestion des ressources humaines et financières, les questions macroéconomiques, financières et sociales, ainsi que la planification des forces. Les activités d'un projet conjoint réussi pour la reconversion du personnel militaire russe retraité, mis sur pied à Moscou en juillet 2002, sont actuellement étoffées.

Par ailleurs, le Collège de défense de l'OTAN à Rome a créé deux bourses en 2003 pour permettre à des universitaires russes de promouvoir la recherche en matière de réforme de la défense.

La Russie et l'OTAN collaborent depuis 1996 à l'établissement d'une capacité d'action conjointe en réponse aux situations d'urgences civiles, telles que les tremblements de terre et les inondations, et à la détection et la prévention en coordination des catastrophes avant qu'elles ne surviennent. Une proposition russe a conduit à la création du Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe en 1998 (*voir encadré page 35*). Divers exercices et séminaires de gestion des situations d'urgence, incluant souvent des participants d'autres pays partenaires, contribuent à développer la coopération civilo-militaire. Dans le cadre du COR, le travail dans ce domaine se concentre initialement sur l'amélioration de l'interopérabilité, des procédures, ainsi que de l'information et l'expérience.

Depuis 1998, la coopération scientifique et technologique avec la Russie se concentre sur trois secteurs spécifiques qui intéressent particulièrement la Russie : la physique des plasmas, la biotechnologie végétale et la prévision et la prévention des catastrophes naturelles et industrielles. Dans le cadre du Comité scientifique du COR, un nouvel axe de coopération réside cependant dans l'application de la science civile à la défense contre le terrorisme et les nouvelles menaces, comme la détection des explosifs ou l'examen de l'impact social et psychologique du terrorisme. Les problèmes de protection de l'environnement entraînés par des activités civiles et militaires constituent un autre nouveau domaine de coopération, dans le cadre d'un Comité sur les défis de la société moderne, créé dans le cadre du COR en 2003.



Le maintien de la paix

Durant plus de sept ans (jusqu'à son retrait de la SFOR et de la KFOR au cours de l'été 2003), la Russie a fourni le plus important contingent n'appartenant pas à l'OTAN aux forces de maintien de la paix mandatées par les Nations Unies et dirigées par l'OTAN dans les Balkans. Les soldats russes ont œuvré aux côtés de leurs homologues de l'OTAN et des pays partenaires pour appuyer les efforts déployés par la communauté internationale en vue d'instaurer une sécurité et une stabilité durables dans la région.

Les forces russes de maintien de la paix ont été d'abord déployées en Bosnie-Herzégovine en janvier 1996, où elles faisaient partie d'une brigade multinationale dans le secteur Nord, responsable d'une vaste zone. Elles effectuaient des patrouilles quotidiennes, procédaient à des contrôles de sécurité, aidaient à la reconstruction et menaient des tâches humanitaires, en aidant notamment les réfugiés et les personnes déplacées à regagner leur foyer.

La Russie a joué un rôle diplomatique vital, en obtenant la fin du conflit au Kosovo en dépit des différends au sujet de la campagne

aérienne au Kosovo menée par l'OTAN en 1999. Ses troupes, déployées à l'origine en juin 1999, ont fait partie intégrante de la Force de paix au Kosovo (KFOR), jusqu'à leur retrait, en œuvrant au maintien de la sécurité dans le cadre de brigades internationales dans les secteurs Est, Nord et Sud de la province, en exerçant une responsabilité conjointe pour assurer le fonctionnement du terrain d'aviation de Pristina aux côtés d'un contingent de l'OTAN responsable des mouvements aériens et en fournissant des équipements et services médicaux à Kosovo Polje.

L'étroite collaboration entre l'OTAN et la Russie dans les Balkans s'est avérée essentielle, en améliorant les relations et en édifiant la confiance entre les forces armées russes et alliées. La confiance mutuelle obtenue devrait fournir une base solide à une nouvelle extension de la coopération entre militaires. Qui plus est, dans le cadre du COR, un concept générique pour les opérations conjointes de maintien de la paix a été agréé. Il met sur pied des approches communes, établit un cadre de consultation, de planification et de prise de décisions lors de l'émergence d'une crise, et définit les questions relatives à la formation et aux exercices conjoints.

Les relations de l'OTAN avec l'Ukraine reconnaissent l'importance d'une Ukraine indépendante, démocratique et stable, ainsi que l'intention déclarée de ce pays d'aller vers une plus grande intégration aux structures européennes et euro-atlantiques. Tout cela a été exprimé dans la Charte de partenariat spécifique de 1997, qui constitue la base formelle des consultations avec l'OTAN à propos des questions de sécurité euro-atlantiques et porte création de la Commission OTAN-Ukraine (COU) dans le but de diriger les activités en coopération.

Les relations entre l'OTAN et l'Ukraine remontent à 1991, lorsque cette dernière s'était jointe au Conseil de coopération nord-atlantique, immédiatement après avoir obtenu son indépendance à la suite de l'éclatement de l'Union soviétique. Le désir d'intégration euro-atlantique de l'Ukraine s'est également clairement manifesté en 1994, lorsqu'elle est devenue le premier pays de la Communauté des Etats indépendants à rejoindre le Partenariat pour la paix. L'engagement de l'Ukraine à contribuer à la sécurité euro-atlantique a, depuis lors, été démontré par son soutien à l'OTAN et à ses Alliés dans des opérations de maintien de la paix et de gestion des crises.

Pour faciliter la coopération, l'Ukraine a établi une mission auprès de l'OTAN en 1997 et un Centre d'information et de documentation de l'OTAN s'est ouvert à Kiev la même année, afin d'expliquer la nouvelle OTAN et de promouvoir les avantages du partenariat spécifique avec l'Alliance. En 1999, un Bureau de liaison de l'OTAN a également été inauguré à Kiev, afin de soutenir les efforts de réforme de la défense de l'Ukraine et sa participation au Partenariat pour la paix.

Des mesures ont été prises à Prague, en novembre 2002, pour approfondir et élargir considérablement les relations entre l'OTAN et l'Ukraine, avec l'adoption du Plan d'action OTAN-Ukraine (*voir encadré*).

La coopération en matière de sécurité

L'OTAN et l'Ukraine coopèrent activement pour assurer la sécurité et la stabilité dans la zone euro-atlantique. Dans les Balkans, l'Ukraine a fourni, au cours des années, un bataillon d'infanterie, un bataillon d'infanterie mécanisée et un escadron d'hélicoptères pour la force de maintien de la paix dirigée par l'OTAN en Bosnie-Herzégovine, et son contingent au Kosovo comprenait un escadron

d'hélicoptères, ainsi qu'une contribution substantielle au bataillon conjoint polono-ukrainien. La détermination avec laquelle le pays contribue à la stabilité internationale est également attestée par l'octroi du droit de survol de son territoire aux forces de la coalition déployées dans le cadre de la Force internationale d'assistance à la sécurité (ISAF) à Kaboul, en Afghanistan, d'abord dirigée par différents pays alliés et commandée par l'OTAN depuis août 2003. L'Ukraine a en outre déployé 1 800 hommes dans le cadre de la force multinationale dirigée par la Pologne dans l'un des secteurs de la force de stabilisation internationale en Irak, qui inclut des troupes de maintien de la paix de plusieurs pays de l'OTAN et partenaires.

Soutien de la réforme

Par le biais de leurs conseils et de leur assistance pratique, l'OTAN et divers pays alliés soutiennent les efforts de l'Ukraine en vue d'accomplir l'ambitieux programme de réformes établi par le Plan d'action OTAN-Ukraine et le Plan annuel des cibles à atteindre qui lui est lié. Beaucoup reste à faire, mais des progrès sont réalisés. Des initiatives parlementaires contribuent à jeter les bases des réformes politiques, économiques et du secteur de la défense, tandis que diverses structures gouvernementales ont été créées pour superviser la mise en œuvre et la coordination des efforts de réformes.

La réforme du secteur de la défense constitue une priorité essentielle. Dans ce domaine, l'Ukraine peut s'appuyer sur l'expérience et l'expertise des pays de l'OTAN. Les priorités ukrainiennes actuelles consistent à élaborer un nouveau concept de sécurité et une nouvelle doctrine militaire, ainsi qu'à achever la révision complète de son secteur de la défense. La coopération entre l'OTAN et l'Ukraine se concentre sur le renforcement du contrôle démocratique et civil des forces armées, sur l'amélioration de l'interopérabilité avec les forces de l'Alliance et sur l'aide apportée à l'Ukraine dans la transformation de sa vaste structure de forces héritée de l'ère soviétique, déséquilibrée au profit des échelons supérieurs et mal équipée, en une force plus petite, plus moderne et plus efficace, capable de répondre à ses impératifs de sécurité et de contribuer activement à la stabilité et à la sécurité européennes.



Un Groupe de travail conjoint sur la réforme de la défense (JWGDR) facilite les consultations et la coopération pratique sur des sujets tels que l'établissement et la planification du budget de la défense, la réduction et la reconversion des effectifs de l'armée, le passage d'une armée de conscription à une armée de métier et les relations entre civils et militaires. L'OTAN encourage également la formation d'officiers supérieurs ukrainiens pour soutenir le processus de transformation de la défense et participe à l'organisation de programmes de reconversion en vue de faciliter le passage à la vie civile d'effectifs militaires retirés de l'encadrement. Le Comité militaire avec l'Ukraine complète le travail du JWGDR, en fournissant une expertise dans diverses disciplines qui soutiennent la coopération entre militaires avec l'Ukraine dans le cadre du Plan de travail militaire OTAN-Ukraine. L'assistance de différents Alliés aux projets de démilitarisation pour la destruction sécurisée des stocks ukrainiens de mines terrestres excédentaires ou déclassées s'effectue par le truchement d'un fonds d'affectation spéciale du PpP.

La participation de l'Ukraine au Partenariat pour la paix renforce également sa volonté d'améliorer son interopérabilité. Le Processus de planification et d'examen du PpP apporte des avantages dans le domaine de la planification de la défense, car il permet de recenser les domaines clés où l'interopérabilité doit être améliorée, tandis qu'un large éventail d'activités et d'exercices militaires liés au PpP permet au personnel militaire ukrainien d'apprendre à travailler avec les forces de l'OTAN.

Une coopération étendue

La coopération dans les domaines des plans civils d'urgence et de la préparation aux catastrophes offre des avantages pratiques directs à l'Ukraine. Les exercices effectués dans le cadre du Partenariat pour la paix aident l'Ukraine, dont les régions occidentales sont sujettes à de fortes inondations, à mieux se préparer à ce type de situations d'urgence et à en gérer plus efficacement les conséquences. En septembre 2000, un important exercice de simulation d'inondations a ainsi été organisé dans la région ukrainienne de Transcarpathie, afin de mettre à l'épreuve des procédures de secours en cas de catastrophe. Qui plus est, des pays de l'OTAN et d'autres pays partenaires ont apporté leur aide à l'Ukraine après les graves inondations de 1995, 1998 et 2001.

La coopération scientifique avec l'Ukraine a été initiée en 1991. Depuis, la participation de

l'Ukraine aux programmes scientifiques de l'OTAN est la deuxième en importance après celle de la Russie. La coopération s'accélère sous la direction du Groupe de travail conjoint sur la coopération scientifique et dans le domaine de l'environnement. En plus d'appliquer la science à la défense contre le terrorisme et les nouvelles menaces, conformément aux récentes orientations du programme scientifique de l'OTAN, les priorités actuelles de l'Ukraine en matière de coopération dans les domaines scientifique et technologique incluent les technologies de l'information, la biologie cellulaire et la biotechnologie, les nouveaux matériaux et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles.

Le Plan d'action OTAN-Ukraine

Le Plan d'action OTAN-Ukraine 2002 s'articule autour de la Charte de 1997, qui demeure le fondement des relations entre les deux parties. Il offre un cadre stratégique pour des consultations intensifiées sur des questions de politique, d'économie de défense, tout en établissant les objectifs et priorités stratégiques de l'Ukraine en vue de sa totale intégration aux structures de sécurité euro-atlantiques. Il établit également des principes et objectifs agréés sur des questions politiques et économiques, d'information, de sécurité, de défense et du domaine militaire, mais aussi sur des questions juridiques et de protection et de sécurité de l'information.

Les pays de l'OTAN soutiennent les réformes par le biais de leur assistance et de leurs conseils. La charge de leur mise en œuvre incombe toutefois essentiellement à l'Ukraine, qui est exhortée à aller vigoureusement de l'avant dans son processus de réforme, afin de renforcer la démocratie, la primauté du droit, le respect des droits de l'homme et l'économie de marché. Un effort particulier est indispensable pour parvenir à l'ambitieuse transformation des secteurs de la défense et de la sécurité.

Des Plans annuels des cibles à atteindre, incluant des mesures ukrainiennes spécifiques ainsi que des actions conjointes OTAN-Ukraine, appuient la mise en œuvre des objectifs définis par le Plan d'action. Des réunions d'évaluation ont lieu deux fois par an et un rapport sur les progrès effectués est préparé annuellement.



Plusieurs pays de l'OTAN ont un littoral méditerranéen. La sécurité et la stabilité dans la région méditerranéenne sont donc d'une importance majeure pour l'Alliance. D'ailleurs, la sécurité dans l'ensemble de l'Europe est étroitement liée à la stabilité et à la sécurité dans la région méditerranéenne.

C'est pour ces raisons que l'OTAN a lancé en 1995 un nouveau dialogue avec six pays situés dans la partie sud de la Méditerranée, à savoir l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie. L'Algérie s'y est associée en février 2000. Le Dialogue méditerranéen, qui fait partie intégrante de l'approche en coopération de l'Alliance vis-à-vis de la sécurité, a pour objet de contribuer à la sécurité et à la stabilité dans la région, d'instaurer une meilleure compréhension mutuelle et de dissiper les idées fausses au sujet de l'OTAN dans ces mêmes pays. Le Dialogue vient compléter d'autres initiatives internationales, liées mais distinctes, menées notamment sous l'égide de l'Union européenne et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

Dialogue politique et coopération pratique

Le Dialogue prévoit un dialogue politique et l'établissement d'une coopération pratique avec les pays participants. Tous les partenaires méditerranéens se voient proposer la même base pour les discussions et les activités conjointes, mais le niveau de la participation varie d'un pays à l'autre, en fonction des souhaits de chacun.

Le dialogue politique consiste en des consultations bilatérales régulières au niveau des ambassadeurs. Ces consultations sont l'occasion de procéder à un échange de vues sur un éventail de questions ayant trait à la sécurité dans la région méditerranéenne, ainsi que sur le développement futur du Dialogue. Le Conseil

de l'Atlantique Nord tient également des réunions multilatérales avec les sept pays participant au Dialogue, pour présenter les activités de l'OTAN et échanger des points de vue sur des thèmes d'actualité. Ces réunions ont généralement lieu après chaque réunion ministérielle ou chaque sommet de l'OTAN, ou lorsque des circonstances exceptionnelles le justifient. Le 23 octobre 2001, par exemple, une réunion a été organisée avec les partenaires méditerranéens au sujet de la réponse de l'OTAN suite aux attentats du 11 septembre.

La coopération pratique est organisée par le biais d'un programme de travail annuel. Les activités revêtent diverses formes, les pays du Dialogue étant notamment invités à envoyer des responsables à des stages organisés à l'École de l'OTAN d'Oberammergau, en Allemagne, et au Collège de défense de l'OTAN, à Rome, en Italie. Ces stages abordent des questions en rapport avec le maintien de la paix, la maîtrise des armements, les efforts de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, la protection de l'environnement, la coopération civilo-militaire dans le domaine des plans civils d'urgence et la coopération en matière de sécurité européenne.

Parmi les autres activités figurent des visites au siège de l'OTAN organisées à l'intention de meneurs d'opinions, d'universitaires, de journalistes et de parlementaires des pays participant au Dialogue. Le Dialogue méditerranéen de l'OTAN permet également de promouvoir la coopération scientifique par le biais du programme scientifique de l'OTAN. Depuis 2000, plus de huit cents scientifiques des pays participant au Dialogue ont pris part à des activités scientifiques parrainées par l'OTAN.

En ce qui concerne les aspects plus opérationnels du volet militaire du programme, des responsables des pays du Dialogue sont invités



à assister à des exercices PpP en tant qu'observateurs, à participer à des séminaires et à des ateliers organisés par les Commandements stratégiques et à effectuer des visites aux quartiers généraux militaires de l'OTAN. Des escales des Forces navales permanentes de l'OTAN en Méditerranée sont également prévues dans des ports de pays du Dialogue méditerranéen. En 2002, trois cents responsables de pays du Dialogue ont pris part à plus de cinquante activités organisées dans le cadre du programme militaire offert par l'OTAN.

Il convient de noter que trois pays du Dialogue méditerranéen, à savoir l'Égypte, la Jordanie et le Maroc, ont déjà apporté des contributions aux missions de maintien de la paix dirigées par l'OTAN dans les Balkans. En mai 2002, seuls des soldats marocains servaient encore dans la SFOR et la KFOR.

Un processus évolutif

Le Dialogue méditerranéen constitue un processus évolutif en termes de participation et de contenu. Cette souplesse permet une évolution progressive du contenu du Dialogue et un accroissement du nombre des Partenaires. Au fil des ans, les discussions politiques ont gagné en fréquence et en intensité. Sur le plan pratique, le Dialogue méditerranéen s'est sensiblement étoffé depuis son lancement et couvre à présent la plupart des activités auxquelles les autres pays partenaires de l'OTAN participent.

La création d'un Groupe de coopération méditerranéenne, en 1997, lui a ouvert une voie nouvelle et plus dynamique. Ce Groupe constitue une tribune permettant aux pays membres de l'OTAN et aux pays du Dialogue de procéder à des échanges de vues sur la sécurité dans la région méditerranéenne, ainsi que sur la poursuite du développement du Dialogue. Lors du Sommet de Washington, en 1999, de nouvelles

mesures ont été prises pour renforcer tant le volet politique que le volet pratique du Dialogue, notamment en ouvrant de nouvelles possibilités pour consolider la coopération dans des secteurs où l'OTAN peut apporter un plus, spécialement sur le plan militaire, et dans d'autres domaines pour lesquels les pays du Dialogue ont manifesté de l'intérêt.

Après le 11 septembre, l'OTAN et les pays du Dialogue méditerranéen se sont réunis plus fréquemment pour des consultations avec le Conseil de l'Atlantique Nord, tant individuellement qu'en groupe. Une mise à niveau de l'initiative a été annoncée lors du Sommet de Prague de novembre 2002. Les dirigeants de l'Alliance sont convenus d'un ensemble de mesures pour accroître les dimensions politique et pratique du Dialogue, en faisant du renforcement et de l'approfondissement de ces relations une priorité pour l'Alliance.

Ces mesures incluent un processus de consultation plus régulier et efficace, l'identification d'activités plus ciblées et une approche sur mesure de la coopération. En plus de l'approfondissement des domaines de coopération existant, de nouveaux domaines ont été proposés, tels que des activités spécialement sélectionnées pour améliorer l'aptitude des pays participant au Dialogue à contribuer à des opérations de réponse aux crises dirigées par l'OTAN mais ne relevant pas de l'article 5, la réforme et les aspects économiques de la défense, la consultation en matière de terrorisme et de sécurité frontalière, ainsi que la gestion des catastrophes. La mise en œuvre de ces mesures contribuera à transformer la nature des relations entre l'OTAN et les pays du Dialogue. Des options pour un cadre plus ambitieux et étendu du Dialogue sont en outre en préparation et doivent être soumises au prochain sommet de l'OTAN, qui se tiendra à Istanbul en 2004.

L'un des aspects les plus significatifs de la transformation de l'OTAN a été la décision d'entreprendre des opérations de soutien de la paix et de gestion des crises dans la zone euro-atlantique et au-delà. Dans les Balkans, où l'OTAN s'est pour la première fois engagée en 1995, l'instabilité et les conflits ont constitué des risques directs pour les intérêts de sécurité des membres de l'Alliance, ainsi que pour la paix et la stabilité dans l'ensemble de l'Europe. Plus récemment, à la suite de son engagement à maintenir la paix en Afghanistan, l'Alliance a démontré qu'elle était prête à relever les défis pour la sécurité au-delà de sa zone de responsabilité traditionnelle.

En outre, l'implication de l'OTAN dans des opérations de ce type entraîne une coopération et des contacts accrus avec des pays fournisseurs de troupes n'appartenant pas à l'Alliance, ainsi qu'avec d'autres organisations. Il s'agit là d'un bon exemple du genre de coopération en matière de sécurité nécessaire aujourd'hui, qui engendre d'étroites relations de travail avec des organisations internationales et non gouvernementales, ainsi qu'avec des pays non OTAN, tels que ceux qui adhèrent au Partenariat pour la paix.

La Bosnie-Herzégovine

Après avoir soutenu les efforts des Nations Unies pour mettre un terme à la guerre en Bosnie entre 1992 et 1995 (*voir également le chapitre 4*), l'OTAN a déployé une Force de mise en œuvre multinationale (IFOR) mandatée par l'ONU en Bosnie-Herzégovine six jours après la signature de l'Accord de paix de Dayton, le 14 décembre 1995, pour faire appliquer les aspects militaires de cet accord. Cette force avait pour mission de garantir la fin des hostilités ; séparer les forces armées des deux entités nouvellement créées de ce pays ravagé par la guerre, la Fédération de Bosnie-Herzégovine et la Republika Srpska ; et contrôler le transfert de territoires entre les deux entités. L'IFOR a achevé sa mission au bout d'une année et elle a été remplacée par une Force de stabilisation (SFOR), de taille plus réduite, en décembre 1996.

La SFOR, qui avait reçu pour mission de décourager une reprise des hostilités et de favoriser l'instauration d'un climat favorable à la poursuite du processus de paix, a été en outre chargée d'apporter un appui aux organisations civiles participant aux efforts déployés par la communauté internationale en vue d'instaurer une paix durable dans le pays. Les troupes de maintien de la paix aident les réfugiés et les personnes déplacées à regagner leur foyer et contribuent également à la réforme des forces armées bosniaques. Qui plus est, la SFOR s'occupe activement de l'arrestation des personnes accusées de crimes de guerre et de leur transfert devant le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, à La Haye.

L'amélioration de la situation de sécurité a entraîné une diminution progressive des effectifs. Au printemps 2004, la SFOR comptait quelque 7 000 soldats, soit un nombre très réduit par rapport aux 60 000 hommes qui avaient été déployés dans le cadre de l'IFOR, ce qui reflète les progrès réalisés sur la voie de la paix par la Bosnie-Herzégovine. Les différentes options relatives à la taille et à la structure futures de la SFOR font l'objet d'évaluations. L'opération pourrait même s'achever à la fin de 2004. Une force dirigée par l'Union européenne serait alors éventuellement chargée d'assurer la transition, mais l'OTAN maintiendrait une présence dans le pays.

Le Kosovo

Au cours de 1998, le conflit ouvert dans la province yougoslave du Kosovo, peuplée en majorité d'Albanais de souche, a contraint plus de 300 000 personnes à fuir de chez elles. Belgrade a ignoré les nombreux appels de la communauté internationale qui exigeait le retrait des forces serbes et lui demandait de coopérer pour mettre un terme à la violence et permettre le retour des réfugiés. Lorsque l'OTAN a menacé de recourir à des frappes aériennes, en octobre 1998, le président Slobodan Milosevic a accepté de se conformer aux exigences fixées, et les frappes aériennes ont été annulées. L'Organisation pour la sécurité et la coopération



en Europe (OSCE) a envoyé des observateurs. L'OTAN a mené des missions de surveillance aérienne et a également déployé en ex-République yougoslave de Macédoine* une force opérationnelle prête à évacuer les observateurs de l'OSCE au cas où une reprise du conflit les aurait mis en danger.

La violence a à nouveau éclaté au début de 1999. Les forces serbes ont renforcé leurs opérations. Les efforts diplomatiques internationaux intensifs et concertés pour résoudre le conflit ont échoué et la mission des observateurs de l'OSCE s'est retirée en mars. Quelques jours après ce retrait, en dernier ressort, une campagne aérienne alliée a été lancée contre des cibles en République fédérale de Yougoslavie. Il a fallu 78 jours de frappes aériennes pour forcer le régime Milosevic à mettre un terme à sa répression et accéder aux exigences de la communauté internationale. L'OTAN est restée unie, ne cherchant qu'à frapper des cibles militaires et du régime, tout en veillant à minimiser les pertes civiles. Parallèlement, les forces alliées ont contribué à apaiser la crise entraînée par les réfugiés dans l'Albanie voisine et l'ex-République yougoslave de Macédoine*, où le nombre de réfugiés de souche albanaise avait atteint, à un certain moment, 445 000 et 330 000 personnes respectivement. De plus, 400 000 étaient supposées avoir été déplacées à l'intérieur même du Kosovo.

Après la conclusion d'un Accord militaro-technique entre l'OTAN et les commandants yougoslaves, une Force de paix au Kosovo (KFOR) dirigée par l'OTAN a été déployée dans la province, dans le cadre d'un mandat des Nations Unies. Sa mission consistait à prévenir une reprise des hostilités, à établir un environnement sûr et à démilitariser l'Armée de libéra-

tion du Kosovo, ainsi qu'à appuyer l'effort humanitaire international et les travaux de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK).

L'effectif total initial de la KFOR atteignait alors quelque 43 000 hommes. Les réductions progressives des effectifs ont entraîné une diminution de plus de cinquante pour cent de ce chiffre. En juin 2003, la KFOR regroupait des troupes de la plupart des pays membres de l'OTAN, de quinze pays partenaires et de trois autres pays, à savoir l'Argentine, le Maroc et la Nouvelle-Zélande.

Après que l'Armée de libération du Kosovo s'est engagée à se dissoudre, la KFOR a collecté et détruit un nombre important d'armes de petit calibre et elle a aidé à la constitution du Corps de protection du Kosovo, force civile locale d'urgence qui opère sous l'autorité de la MINUK et sous la supervision courante de la KFOR. Les forces de la KFOR patrouillent également le long des frontières du Kosovo, elles sont présentes aux points de passage et montent la garde sur les sites clés. Des effectifs considérables ont été affectés à la protection des habitants serbes, qui ont regagné la province.

En étroite collaboration avec la MINUK, la KFOR contribue à l'édification d'un environnement de sécurité permettant à tous les citoyens, quelle que soit leur origine ethnique, de vivre en paix et au sein duquel, avec l'aide internationale, la démocratie peut se développer. Il s'agira d'une tâche à long terme difficile, mais la reconstruction civile est en cours. La sécurité et une vie normale ont ainsi été rétablies dans une certaine mesure pour les habitants locaux.



La Serbie méridionale

Début 2001, l'OTAN, l'Union européenne et l'OSCE ont mené une stratégie de prévention de conflit concertée pour contribuer à apporter une solution pacifique à un conflit armé en Serbie méridionale, menaçant la stabilité de la région. Les troubles avaient éclaté à la fin 2000, dans la vallée de Presevo, où la communauté de souche albanaise demeurait sous autorité serbe, sans droits politiques et sociaux adéquats. Des combattants d'ethnie albanaise légèrement armés lancèrent une série d'attaques contre les forces de sécurité serbes dans la Zone de sécurité au sol – une zone tampon de cinq kilomètres de large le long de la frontière interne avec la Serbie, hors d'atteinte de l'armée yougoslave, qui était supervisée par la Force de paix au Kosovo dirigée par l'OTAN aux termes d'un Accord militaro-technique conclu entre l'Alliance et l'armée yougoslave.

La rapide escalade du conflit présentait un risque grave pour la sécurité, avec des implications immédiates pour le Kosovo. Une solution politique était nécessaire pour garantir des droits renforcés aux membres de l'ethnie albanaise en Serbie méridionale, ainsi que pour préserver l'intégrité territoriale et la souveraineté de la République fédérale de Yougoslavie.

Au printemps 2001, une série de contacts de haut niveau entre l'OTAN et le nouveau gouvernement yougoslave à Belgrade ont conduit l'Alliance à accepter une réduction graduelle et progressive de la Zone de sécurité au sol, afin de permettre à l'armée yougoslave de reprendre le contrôle de la région. En retour, le gouvernement de Belgrade a été prié d'introduire un certain nombre de mesures de confiance, qui ont fini par persuader les combattants de souche albanaise de déposer les armes, en mai. Une équipe de l'OTAN accompagnée par un représentant de l'Union européenne a contribué à la négociation d'un cessez-le-feu et a établi des canaux de communication directs entre les autorités serbes et les groupes armés d'ethnie albanaise.

Une large série de mesures a été agréée pour faciliter l'intégration rapide des membres de l'ethnie albanaise dans les structures politiques et administratives de la région, ainsi que le retour des réfugiés. La communauté internationale a surveillé et appuyé leur mise en œuvre. L'OSCE a établi un programme pour former une force de police multiethnique dans les villages à prédominance albanaise anciennement tenus par les rebelles et a aidé à l'organisation d'élections locales, en août 2002, pour assurer une représentation plus juste et équilibrée des groupes ethniques.



Le 15 décembre 2003, grâce au succès remporté dans la stabilisation de la situation, l'opération militaire conduite par l'Union européenne est arrivée à son terme et a cédé la place à une opération de police civile de cette même Union.

L'ex-République yougoslave de Macédoine*

A partir de 2001, les forces de l'OTAN se sont chargées de missions de gestion des crises clairement définies en ex-République yougoslave de Macédoine*, à la demande du gouvernement de ce pays. Des troubles internes ont éclaté au printemps 2001, lorsque des groupes armés d'ethnie albanaise ont défié les autorités. L'OTAN a condamné les attaques menées par les rebelles et a renforcé les contrôles le long de la frontière avec le Kosovo, tout en priant instamment le gouvernement de poursuivre des réformes constitutionnelles afin de répondre aux griefs de la communauté albanophone. Le Secrétaire général de l'OTAN a joué un rôle essentiel dans ce processus.

En juin, l'OTAN a approuvé une demande officielle d'aide militaire en vue de la démilitarisation de l'Armée de libération nationale de l'ethnie albanaise, à condition qu'un cessez-le-feu soit mis en œuvre et que les deux parties acceptent un plan de paix. Un accord cadre a été mis en place en août, ce qui a permis à l'OTAN d'envoyer 3 500 soldats pour une mission de trente jours destinée à assurer le désarmement des groupes armés d'ethnie albanaise.

A la fin du mois de septembre, suite à cette mission, l'OTAN a été invitée à maintenir une force de taille réduite dans le pays afin de contribuer à la protection des observateurs de l'UE et de l'OSCE, chargés de superviser la mise en œuvre de l'accord cadre. Les quelque 700 soldats de l'OTAN qui ont été déployés pour participer à cette opération se sont joints à un petit contingent de l'Alliance déjà sur place pour protéger les lignes de communication et les moyens logistiques de la KFOR. Cette opération de l'OTAN s'est achevée en mars 2003, lorsque la responsabilité de la mission a été transmise à l'Union européenne, grâce aux accords UE-OTAN permettant l'utilisation des ressources et des capacités militaires de l'Alliance pour des opérations dirigées par l'Union (*voir chapitre 2*).

L'Afghanistan

Depuis août 2003, l'OTAN assume la responsabilité de la Force internationale d'assistance à la sécurité (ISAF) IV en Afghanistan, qui aide l'Autorité intérimaire afghane (AIA) à créer un environnement sûr pour les citoyens de Kaboul et la zone environnante. Le pays tente de se redresser après deux décennies de guerre civile, suivie par le régime destructeur des talibans, qui accueillait des terroristes.

L'ISAF constitue une force internationale sous mandat des Nations Unies, mise en place à la fin de 2001. Dirigée par le Royaume-Uni, sa première mission se composait de forces d'autres pays, pour la plupart membres de l'OTAN. L'ISAF II a pour sa part été dirigée par la Turquie, tandis que l'ISAF III relevait conjointement de l'Allemagne et des Pays-Bas. Le mandat original limitait les opérations de l'ISAF à Kaboul et à ses environs. En octobre 2003 toutefois, une résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies a autorisé l'extension des opérations au-delà de Kaboul.

L'OTAN a accepté d'étendre sa mission au reste de l'Afghanistan, par le biais, en particulier, de déploiements temporaires en dehors de Kaboul et en assumant le commandement militaire d'un nombre substantiel d'Equipes provinciales de reconstruction (EPR), qui contribuent à la stabilisation des régions. En apportant, pour commencer, son soutien à l'EPR dirigée par l'Allemagne à Kunduz, l'ISAF étendra progressivement son rôle pour soutenir les autres EPR. La communauté internationale aide les Afghans à reconstruire leur pays, mais elle est confrontée à de nombreux et graves défis. L'OTAN s'est engagée à demeurer en Afghanistan aussi longtemps que cela sera nécessaire. En étroite consultation avec d'autres organisations et l'Autorité intérimaire afghane, une stratégie complète pour l'engagement de l'Alliance dans ce pays doit être élaborée pour la prochaine réunion au sommet de l'OTAN, qui se tiendra à Istanbul, en 2004.

Tous les pays doivent veiller à ce que des plans soient disponibles au niveau national pour faire face à des situations d'urgence comme les accidents entraînant le déversement de produits chimiques ou toxiques, les avalanches, les inondations et les séismes ou pour gérer les conséquences d'attaques terroristes. Mais les catastrophes, qu'elles soient anthropiques ou naturelles, ne connaissent pas les frontières nationales, de sorte qu'une coopération et une planification sont indispensables au niveau international.

Les pays de l'OTAN mènent depuis de nombreuses années une coopération dans le domaine des plans civils d'urgence. Plus récemment, cette coopération a été étendue aux pays partenaires, et des progrès importants ont été accomplis en ce qui concerne la manière dont les ressources sont organisées pour faire face aux situations d'urgence civiles dans la région euro-atlantique.

La coordination au sein de l'OTAN

Pour réagir de façon efficace aux catastrophes, il faut coordonner les moyens de transport, les ressources médicales, les communications, les capacités de réaction à ce type d'événement et les autres ressources civiles. L'OTAN joue un rôle vital dans l'harmonisation de la planification entre ses pays membres, garantissant que les plans fonctionneront en cas de nécessité et que les ressources dont ces pays dépendent seront disponibles.

Au sein de l'OTAN, le mécanisme utilisé pour coordonner la planification dans ce domaine comprend une série de bureaux et comités d'étude technique placés sous la direction générale du Haut Comité pour l'étude des plans d'urgence dans le domaine civil. Ces organismes rassemblent régulièrement des experts des services publics, de l'industrie et des forces armées des pays, afin de coordonner la planification en ce qui concerne les transports intérieurs de surface en Europe, les transports océaniques, l'aviation civile, l'alimentation et l'agriculture, la production et l'approvisionnement industriels, les postes et les télécommunications, les questions médicales, la protection civile, ainsi que la production et l'approvisionnement pétroliers.



Une coopération élargie

Aujourd'hui, l'OTAN met plus largement à disposition son expérience et ses compétences dans le domaine des plans civils d'urgence, s'appuyant en même temps sur les connaissances et les capacités d'autres pays membres du Conseil de partenariat euro-atlantique. Les pays partenaires de l'OTAN prennent de plus en plus une part active aux travaux concrets de coopération qui sont menés au sein des bureaux et comités d'étude. En 1998, un Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe a été créé. (Voir encadré)

Les plans civils d'urgence constituent également un volet important des programmes généraux de coopération avec les pays partenaires et sont aujourd'hui la principale composante non militaire des activités menées dans le cadre du Partenariat pour la paix. Ces activités comprennent des séminaires, des ateliers, des exercices et des stages de formation, qui réunissent du personnel civil et militaire de différents niveaux des pouvoirs publics locaux, régionaux et nationaux. D'autres organisations internationales, comme le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) et le Haut Commissariat pour les réfugiés (HCR) des Nations Unies, l'Agence internationale de l'énergie atomique et l'Union européenne, sont aussi d'importants participants, tout comme les organisations d'aide non gouvernementales.



Les événements du 11 septembre 2001 ont mis en lumière la nécessité d'établir d'urgence une coopération dans la préparation à d'éventuels attentats terroristes contre des populations civiles recourant à des armes chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires (CBRN). Le Plan d'action du partenariat contre le terrorisme publié lors du Sommet de Prague en novembre 2002 encourage le partage d'informations pertinentes et la participation aux plans civils d'urgence pour évaluer les risques et réduire la vulnérabilité des populations civiles face au terro-

risme et aux armes de destruction massive. L'OTAN et ses Partenaires travaillent à un inventaire des capacités nationales, qui serait disponible en cas d'attaque. Qui plus est, un Plan d'action pour les plans civils d'urgence a été agréé afin d'aider les autorités nationales à améliorer leur état de préparation civile dans l'éventualité d'attaques terroristes recourant à des armes CBRN. Des discussions ont également été engagées sur les rôles et les moyens respectifs de l'OTAN et de l'Union européenne dans le domaine des plans civils d'urgence.

Une capacité euro-atlantique de réaction en cas de catastrophe

La nécessité d'une plus grande coordination de la capacité euro-atlantique de réaction en cas de catastrophe a conduit à l'établissement, au siège de l'OTAN, en juin 1999, d'un Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe (EADRCC), sur la base d'une proposition de la Russie. L'EADRCC sert d'organe centralisateur pour l'échange d'informations et coordonne les réactions des pays membres et partenaires de l'OTAN aux catastrophes survenant dans la zone euro-atlantique. Il organise également des exercices d'urgences civiles majeures avec des réponses pratiques, pour simuler des situations de catastrophes naturelles et anthropiques.

L'EADRCC a contribué aux opérations d'aide humanitaire durant la crise des réfugiés du Kosovo et a réalisé un travail très précieux à la suite d'importantes inondations survenues en Ukraine, en Roumanie, en Hongrie, en Albanie et en République tchèque, du séisme qui a frappé la Turquie en 1999, des incendies de forêt qui ont dévasté l'ex-République yougoslave de Macédoine* et le Portugal, ainsi que des

conditions météorologiques extrêmes qu'ont connues l'Ukraine et la République de Moldova.

Le Centre travaille en étroite collaboration avec les agences des Nations Unies qui jouent un rôle majeur dans les réactions aux catastrophes internationales – le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés – ainsi qu'avec d'autres organisations.

Les pays sont encouragés à prendre des dispositions bilatérales ou multilatérales pour certaines questions telles que la réglementation en matière de visas, le passage des frontières, les accords de transit, les formalités douanières et le statut du personnel. Ces mesures évitent les retards administratifs dans le déploiement de l'aide et des équipes de secours sur les lieux d'une catastrophe.

Des dispositions ont également été prises pour l'établissement d'une Unité euro-atlantique de réaction en cas de catastrophe (EADRU), regroupant des éléments de différents pays, qui serait mise sur pied en cas de nécessité et envoyée dans les régions sinistrées.



Deux programmes distincts réunissent régulièrement des scientifiques et des experts en vue d'examiner des problèmes d'intérêt commun : le programme scientifique civil du Comité scientifique de l'OTAN et le programme environnement et société du Comité sur les défis de la société moderne (CDSM). Les réseaux créés par le biais de la coopération, qui constitue une tradition pour les scientifiques et une exigence pour les progrès de la science, remplissent également un objectif politique de renforcement de la compréhension et de la confiance entre communautés de cultures et de traditions différentes.

Le programme scientifique, qui existe depuis plus de quarante-cinq ans, a récemment été réorienté et se concentre désormais exclusivement sur les thèmes de recherche prioritaires de la défense contre le terrorisme ou de parade et riposte contre les autres menaces pour la sécurité. Conformément aux initiatives de parade et riposte adoptées par l'Alliance contre les nouvelles menaces, le programme scientifique civil de l'OTAN se concentre sur le soutien à la coopération relative à des thèmes dans ces domaines. Pour refléter cette modification fondamentale, un nouveau nom a été sélectionné pour le programme, qui s'appelle désormais le programme de l'OTAN pour « La sécurité via la science ».

Le CDSM traite de problèmes d'environnement et de société en stimulant la participation d'organismes

nationaux à des études pilotes portant sur ces questions. Il a récemment défini un certain nombre d'objectifs essentiels liés à la sécurité pour guider ses futurs travaux. Le programme renforce la coopération entre l'OTAN et les pays partenaires, en s'intéressant à des problèmes d'intérêt commun.

En plus de promouvoir des activités en coopération essentielles entre scientifiques et experts de l'OTAN et des pays partenaires, des initiatives spéciales des deux comités encouragent un renforcement de la coopération avec les communautés scientifiques et de défense de l'environnement en Russie, en Ukraine et dans les pays du Dialogue méditerranéen.

La science au service de la sécurité, de la stabilité et de la solidarité

Les origines du Programme scientifique de l'OTAN remontent aux années 50, à l'époque où les progrès scientifiques et technologiques étaient considérés comme très importants pour l'avenir de la communauté atlantique. C'est pourquoi un programme de promotion de la collaboration scientifique fut mis sur pied et, au cours des quarante années qui suivirent, la coopération entre scientifiques dans les pays de l'OTAN fut encouragée, tandis que des normes élevées d'excellence scientifique étaient fixées.



Au début des années 90, après la fin de la Guerre froide, le programme s'est ouvert à des pays n'appartenant pas à l'OTAN. En 1999, il a été transformé en profondeur afin de promouvoir la collaboration entre les scientifiques des pays de l'OTAN, ceux des pays partenaires et des pays participant au Dialogue méditerranéen. L'accent est clairement mis sur la promotion du progrès et de la paix, en créant des liens entre les scientifiques dans ces communautés autrefois séparées.

En 2004, un autre changement fondamental a été apporté au programme, à la suite de la nouvelle menace liée au terrorisme et d'autres menaces pour la sécurité du monde moderne. A l'avenir, le programme n'offrira un soutien à la collaboration qu'aux thèmes de recherche prioritaires dans deux domaines : « La défense contre le terrorisme » et « La parade et la riposte à d'autres menaces pour la sécurité ».

L'objectif du nouveau programme intitulé « La sécurité via la science » consiste à contribuer à la sécurité, à la stabilité et à la solidarité entre nations, en recourant à la science pour résoudre les problèmes. La collaboration, le travail en réseau et le renforcement des capacités constituent autant de moyens pour atteindre cet objectif.

Différents types de bourses sont offertes aux scientifiques qui coopèrent dans les pays de l'OTAN, partenaires et du Dialogue méditerranéen

La Route de la soie virtuelle

Le projet le plus important et le plus ambitieux parrainé par le Programme scientifique de l'OTAN a été initié en octobre 2001. Baptisé Route de la soie virtuelle en référence à la route de la soie qui reliait jadis l'Europe à l'Extrême-Orient et favorisait l'échange de biens, de connaissances et d'idées, le projet fournit l'accès à des réseaux informatiques et à Internet aux milieux universitaires et scientifiques de huit pays du Caucase méridional et d'Asie centrale.

L'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, le Kazakhstan, la République kirghize, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ouzbékistan sont situés au-delà de la zone Internet européenne et ont un niveau de développement tel que les connexions par fibres optiques leur seront financièrement inaccessibles dans un avenir prévisible.

Grâce au projet de l'OTAN, une technologie satellite de pointe financièrement abordable et efficace connecte désormais les milieux scientifiques et universitaires des pays participants à Internet via un faisceau satellite commun. La subvention OTAN a financé l'acquisition de la largeur de bande nécessaire aux transmissions par satellite ainsi que l'installation de neuf paraboles : huit de petite taille reliées à une grande à Hambourg, en Allemagne, qui sert de répartiteur européen. Les autres parrainages revêtent la forme de dons de matériel. Il a été décidé en 2003 d'étendre le réseau de la Route de la soie virtuelle à l'Afghanistan, en installant une station satellite au sol à Kaboul.



sur les thèmes de recherche prioritaires. Ces bourses sont également destinées à aider les pays partenaires à mettre en place une infrastructure de base en matière de travail en réseau informatique.

La science civile s'avère un vecteur hautement efficace du dialogue international, en raison de son universalité et de sa capacité à créer de nouveaux réseaux internationaux très efficaces. Les talents engrangés par le biais de ces réseaux scientifiques peuvent être utilisés pour faire face aux nouvelles menaces pour l'Alliance. La science constitue un moyen de trouver des réponses à des questions essentielles, mais aussi de rapprocher les pays.

Relever les défis de la société moderne

Le CDSM a été créé en 1969 afin de répondre aux préoccupations suscitées par les questions environnementales. Il constitue une enceinte au sein de laquelle les experts de divers organismes nationaux partagent leurs connaissances et leur expérience sur les aspects techniques, scientifiques et politiques des questions sociales et environnementales, tant dans des secteurs civils que militaires.

Les projets entrepris sous l'égide du CDSM favorisent la coopération en vue d'aborder les problè-

mes qui affectent l'environnement et la qualité de vie, tels que la pollution, le bruit, les problèmes urbains, l'énergie, la santé de l'homme et les problèmes environnementaux liés à la défense. Concernant ce dernier point, les études portent généralement sur des questions telles que la réutilisation d'anciens terrains militaires, les méthodes d'assainissement et la protection de l'environnement, par exemple le long des oléoducs.

Les travaux du CDSM reposent sur la participation à des activités décentralisées comme des études pilotes, des projets, des ateliers et des séminaires financés au niveau national. Un ou plusieurs pays joue(nt) un rôle pilote et se charge(nt) de planifier les travaux et d'en coordonner l'exécution. Ces dernières années, ces activités ont été étendues à l'organisation d'ateliers et à la réalisation de nouvelles études sur des sujets présentant un intérêt particulier pour les pays partenaires.

Le CDSM a également défini un certain nombre d'objectifs clés pour orienter ses travaux futurs, à savoir réduire l'impact des activités militaires sur l'environnement, mener des études au niveau régional, notamment en ce qui concerne les activités transfrontalières, prévenir les conflits liés à la rareté des ressources, faire face aux nouveaux risques qui pèsent sur l'environnement et la société et qui pourraient causer une instabilité économique, culturelle et politique, et faire face aux menaces non traditionnelles représentant un danger pour la sécurité.



La vulnérabilité d'une société interconnectée

La société dans laquelle nous vivons est plus vulnérable qu'auparavant en raison du développement continu des possibilités d'interconnexion à tous les niveaux. Une communauté mondiale plus ouverte, des systèmes technologiques plus complexes, une dépendance accrue aux systèmes électroniques d'information et de communication, une imbrication des circuits de production et de distribution alimentaires, des réseaux de transport interconnectés et de plus en plus denses : toutes ces évolutions donnent lieu à des manifestations nouvelles et changeantes de la vulnérabilité. L'arrêt des télécommunications et de l'approvisionnement en électricité pendant une période prolongée pourrait, par exemple, causer de graves perturbations. De plus, au lendemain du 11 septembre 2001, des préoccupations sont apparues au sujet du risque de menaces terroristes non traditionnelles, telles que les attentats à l'arme biologique ou la guerre électronique.

Pour préserver la sécurité et protéger la société contre un large éventail de défis, il faut une coopération et une coordination entre différents organismes dans de nombreux domaines, au niveau national comme international, comme le montre la campagne contre le terrorisme dirigée par les Etats-Unis, qui nécessite non seulement une coopération militaire, mais également une collaboration dans les domaines diplomatique, financier, économique, douanier, policier et du renseignement.

Un projet à court terme a été lancé en mars 2001 sous l'égide du CDSM, pour passer en revue les défis communs et définir les domaines dans lesquels il convient de renforcer la coopération internationale afin de réduire la vulnérabilité des systèmes interdépendants, qui sont vitaux pour le fonctionnement d'une société moderne. La Norvège assure la direction de ce projet, auquel sont associés le Danemark, les Etats-Unis, la Géorgie, la Hongrie, la Lituanie, la République de Moldova, la Pologne, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse, la Turquie et l'Ukraine.

L'OTAN est une organisation intergouvernementale et non une organisation supranationale. C'est une alliance de pays souverains indépendants, qui se sont unis dans l'intérêt de la sécurité conjointe et de la défense de valeurs communes. Les décisions sont prises sur la base du consensus.

Pour faciliter les consultations, chaque pays membre est représenté par une délégation permanente au siège politique de l'OTAN, à Bruxelles. Cette délégation se compose d'un représentant permanent qui la dirige et d'un représentant militaire. Chacun d'eux est assisté par une équipe de conseillers civils et militaires, qui représentent leur pays auprès des différents comités de l'OTAN.

Des structures civiles et militaires distinctes ont été établies au sein de l'OTAN pour traiter les dimensions politiques et militaires des activités de l'Alliance. Ces structures assistent le Conseil de l'Atlantique Nord, qui constitue la plus haute instance décisionnelle de l'OTAN.

Consensus et commun accord

L'Alliance repose sur un engagement commun en faveur d'une coopération pratique mutuelle dans les domaines de la défense et de la sécurité. Il n'existe pas de procédures de vote à l'OTAN et les décisions y sont prises sur la base du consensus ou d'un commun accord. Ceci signifie que les consultations politiques sont un élément fondamental du processus de prise de décisions. Tous les organismes de l'OTAN se composent de représentants des pays membres, qui ont chacun pour mission d'être le porte-parole de leur pays auprès des autres Alliés et de rendre compte des points de vue de ces derniers à leur propre gouvernement.

Les consultations politiques à l'OTAN constituent une composante essentielle du processus de gestion des crises et sont donc souvent associées à des périodes de tension et de difficultés, mais elles relèvent tout autant d'une procédure normale, qui permet aux pays membres d'examiner les possibilités de parvenir à un accord et de formuler des politiques à long terme. Elles revêtent de nombreuses formes. Les consultations peuvent consister à partager ou échanger des informations et des points de vue ; faire part de mesures ou de décisions que des gouvernements ont prises ou pourraient être sur le point de prendre et

qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur les intérêts de leurs Alliés ; communiquer à l'avance les mesures ou décisions arrêtées par des gouvernements afin de permettre aux autres de les commenter ou de les entériner ; tenir des débats visant à dégager un consensus sur les politiques à adopter ou les mesures à prendre en parallèle ; organiser une concertation ayant pour objet de permettre aux pays membres de parvenir à des accords sur des décisions collectives ou des mesures conjointes.

Les consultations constituent un processus continu. Comme les représentants des Etats membres ont tous leurs bureaux au siège de l'OTAN à Bruxelles, les Alliés peuvent se consulter à la demande de l'un d'entre eux ou sur l'initiative du Secrétaire général de l'OTAN, moyennant un court préavis. Le mécanisme de consultation permet d'assurer un dialogue permanent et offre de nombreuses possibilités d'exposer des préoccupations et d'en débattre.

Il arrive que les pays membres soient en parfait accord, et l'adoption des décisions ne pose alors aucun problème. Il se peut aussi qu'une majorité se dégage, mais qu'un ou plusieurs pays ai(en)t une opinion différente, auquel cas des efforts sont consentis pour rapprocher les points de vue et, le cas échéant, parvenir à un compromis. Il est bien entendu possible que des opinions divergentes ne puissent pas être conciliées. Dans ce cas, chaque pays membre est libre de s'en tenir à la position qu'il défend. Aucun pays n'est contraint de prendre des mesures ou des décisions qui vont à l'encontre de sa volonté. En général cependant, l'esprit de compromis et le sens des intérêts et des objectifs communs prévalent malgré les divergences de positions et permettent de trouver un terrain d'entente suffisant. Dès qu'elles sont prises, les décisions de l'Alliance traduisent la détermination commune de tous les pays intéressés.

La structure civile de l'OTAN

La plus haute instance de prise de décisions au sein de l'OTAN est le Conseil de l'Atlantique Nord. Responsable de l'ensemble des décisions de l'Organisation, il est le seul organe créé en application du Traité de l'Atlantique Nord. Il s'agit essentiellement d'une instance politique, qui réunit des représentants de tous les pays membres en vue de l'examen de questions de politique géné-



rale ou d'ordre pratique. Le Conseil peut se réunir à différents niveaux : généralement au moins une fois par semaine pour les ambassadeurs des différents pays, au moins deux fois par an pour les ministres des Affaires étrangères ou de la Défense et occasionnellement pour les chefs d'Etat ou de gouvernement. Quel que soit le niveau auquel il se réunit, ses décisions font également autorité et reflètent le point de vue de chaque gouvernement. En principe, le Conseil se réunit pour examiner des questions d'intérêt commun ou qui requièrent des décisions collectives, mais les sujets dont il peut débattre ne sont soumis à aucune restriction.

Le Comité des plans de défense traite de la plupart des questions relatives à la défense et de celles qui ont trait à la planification de la défense collective. Il donne des orientations aux autorités militaires de l'OTAN et dispose des mêmes pouvoirs que le Conseil pour les questions relevant de sa compétence. Tout comme le Conseil, il se réunit en principe au niveau des ambassadeurs mais, au moins deux fois par an, il se réunit au niveau des ministres de la Défense. Ceux-ci se réunissent aussi régulièrement dans le cadre du Groupe des plans nucléaires, qui garde à l'étude la politique nucléaire de l'Alliance et examine un large éventail de questions de politique spécifiques en rapport avec les forces nucléaires ainsi que des questions plus vastes suscitant des préoccupations telles que la maîtrise et la prolifération des armes nucléaires. La France, qui ne fait pas partie de la structure militaire intégrée de l'OTAN, ne participe pas au Comité des plans de défense, ni au Groupe des plans nucléaires.

De nombreux comités dépendent du Conseil et du Comité des plans de défense ; ils sont chargés d'examiner certains aspects spécialisés de la politique de l'Alliance et formulent des recommandations en vue de décisions finales. Chaque pays membre est représenté auprès de ces différents comités. On peut citer à titre d'exemple le Comité politique, qui se réunit régulièrement à différents niveaux pour fournir au Conseil des avis sur les principales questions politiques du moment qui ont une incidence sur les orientations de l'Alliance. Il y a également le Comité d'examen de la défense, qui supervise le processus de consultation menant à la prise de décisions sur le niveau des forces que les pays membres mettront à la disposition de la structure militaire intégrée de l'OTAN au cours de la période de planification suivante. Le Comité de l'in-

frastructure de l'OTAN examine pour sa part les propositions de financement commun d'installations qui seront utilisées par les forces de l'OTAN. Le Comité économique se concentre, quant à lui, sur les développements économiques influant directement sur la politique de sécurité. Les Comités du budget soumettent au Conseil des propositions visant à assurer la gestion des budgets civil et militaire auxquels chaque pays contribue.

Le processus de consultation se retrouve dans l'ensemble des activités de l'Alliance. La Conférence des directeurs nationaux des armements se réunit régulièrement pour examiner les aspects politiques, économiques et techniques du développement et de l'acquisition d'équipements pour les forces de l'OTAN. Dans le domaine de l'information, un comité OTAN sur la diplomatie publique s'attache surtout à mieux faire connaître et comprendre l'OTAN et les orientations suivies dans ses pays membres et partenaires. Les questions relatives aux activités scientifiques et aux programmes environnementaux de l'Alliance sont examinées par le Comité scientifique et le Comité sur les défis de la société moderne. Il existe encore d'autres comités et groupes, comme le Comité directeur politico-militaire du Partenariat pour la paix, qui contribuent à développer et à superviser la coopération avec les pays partenaires.

Les activités de l'Alliance auxquelles sont associés les pays partenaires, comme le maintien de la paix ou le programme du PPP, sont examinées avec les gouvernements concernés. Des consultations s'effectuent dans les enceintes appropriées, comme le Conseil de partenariat euro-atlantique, le Conseil OTAN-Russie et la Commission OTAN-Ukraine. Il en va de même pour les activités menées dans le cadre du Dialogue méditerranéen, qui sont examinées avec les pays participants au sein du Groupe de coopération méditerranéenne. L'OTAN attache une importance fondamentale à la poursuite des travaux de ces organes. Ce sont des instances utiles, tout particulièrement en période de crise, où les divergences peuvent être débattues et les points de vue échangés.



La structure militaire de l'OTAN

La structure militaire de l'OTAN est chapeautée par le Comité militaire, qui, tout en étant la plus haute instance militaire de l'Alliance, reste placé sous l'autorité politique du Conseil de l'Atlantique Nord. Ce Comité fournit des avis militaires à l'Alliance. Au plus haut niveau, il réunit les Chefs d'état-major, mais les pays membres y sont normalement représentés par leurs représentants militaires.

Le Comité militaire fournit également des directives aux deux commandants stratégiques de l'OTAN, le Commandant suprême des forces alliées en Europe (SACEUR), dont le quartier général - le Grand quartier général des puissances alliées en Europe (SHAPE) - se trouve à Mons, en Belgique, et le Commandant suprême allié transformation (SACT), qui est basé à Norfolk, en Virginie, aux Etats-Unis.

Le SACEUR est à la tête du Commandement allié Opérations, qui dirige les forces militaires que les membres ont décidé de mettre à la disposition de l'OTAN. Il est donc responsable de toutes les opérations de l'OTAN, où qu'elles se déroulent. Le SACEUR dirige également le Commandant des forces des Etats-Unis en Europe.

Le rôle du SACT est fonctionnel. Comme il dirige le Commandement allié Transformation, il encourage et supervise la transformation permanente des forces et des capacités de l'Alliance. Il dirige également le Commandement des forces conjointes des Etats-Unis.

La division des responsabilités des deux commandants était anciennement de nature géographique, le SACEUR étant à la tête des opérations de l'OTAN en Europe et le Commandant suprême allié de l'Atlantique (SACLANT) étant responsable pour les opérations menées dans l'Océan atlantique. La rationalisation de la structure des commandements militaires a été proposée et approuvée au Sommet de Prague, en novembre 2002. Elle reflète l'engagement de l'OTAN à développer les capacités et à assurer l'état de préparation des

forces nécessaires pour la gestion des crises, le soutien de la paix et les tâches humanitaires, au sein et en dehors de sa zone de responsabilité traditionnelle. Cette rationalisation a été complétée par la création de la Force de réaction de l'OTAN et le lancement de l'Engagement capacitaire de Prague (voir chapitre 3).

L'Assemblée parlementaire de l'OTAN

L'Alliance est une organisation intergouvernementale, chacun des gouvernements qui en font partie étant responsable devant son propre parlement. Le soutien de parlementaires démocratiquement élus aux objectifs de l'Alliance est donc important. L'Assemblée parlementaire de l'OTAN est le forum interparlementaire des pays membres de l'Alliance. Des élus européens et nord-américains y examinent des questions d'intérêt commun.

Bien que totalement indépendante de l'OTAN, l'Assemblée constitue un lien entre les parlements nationaux et l'Alliance, lequel encourage les gouvernements à prendre en compte les préoccupations de l'Alliance lors de l'élaboration des législations nationales.

Elle est aussi là pour rappeler à tout moment que les décisions intergouvernementales prises au sein de l'OTAN doivent en dernier ressort recevoir un aval politique suivant les processus démocratiques nationaux. L'Assemblée parlementaire de l'OTAN entretient de nombreux contacts avec les parlements des pays partenaires, dont des représentants prennent part à ses discussions et à ses délibérations.



sein de l'Alliance. Il préside le Conseil de l'Atlantique Nord et d'autres hauts comités et exerce une influence considérable sur le processus décisionnel. Il peut proposer des sujets de discussion et se servir de sa position de président indépendant et impartial pour orienter le débat vers le consensus, dans l'intérêt de l'Alliance tout entière. Toutefois, le Secrétaire général n'a pas le pouvoir de prendre lui-même des décisions sur la politique à suivre et il ne peut agir au nom de l'OTAN que dans la mesure où les gouvernements l'y autorisent.

Le rôle du Secrétaire général de l'OTAN

Le Secrétaire général promeut et dirige le processus de consultation et de prise de décisions au

Il constitue également le principal porte-parole de l'Alliance et dirige le Secrétariat international, qui apporte son soutien au travail des pays membres au niveau de différents comités.

Qui paie pour l'OTAN ?

Les contributions aux budgets de l'OTAN sont calculées selon la formule de partage des coûts convenue et ne représentent qu'une faible proportion du budget de défense global des pays de l'OTAN.

La gestion financière des budgets à financement commun s'exerce par le biais de budgets civil et militaire séparés et d'un programme d'investissement au service de la sécurité :

- le Budget civil couvre les coûts de fonctionnement du Secrétariat international au siège de l'OTAN, les coûts de réalisation des activités et des programmes civils, ainsi que les coûts de construction, d'exploitation et de maintenance des installations permettant d'assurer notamment les services de conférence nécessaires à la tenue des réunions des comités et groupes de travail ;
- le Budget militaire couvre les coûts de fonctionnement et de maintenance de la structure militaire intégrée, qui comprend notamment le Comité militaire, l'état-major militaire international et les organismes qui s'y rattachent, les deux commandements stratégiques et les

systèmes de commandement, de contrôle et d'information qui y sont associés, les organismes de recherche-développement, d'acquisition et de logistique, ainsi que la force aéroportée de détection lointaine de l'OTAN ;

- le Programme d'investissement au service de la sécurité sert à financer les installations et ouvrages dont l'OTAN a besoin en plus de ceux construits par les différents pays membres pour leur propre sécurité nationale, tels que les systèmes d'information et de communication, les radars, les quartiers généraux militaires, les aéroports, les oléoducs, les dépôts, les installations portuaires et les aides à la navigation.

Ces budgets sont supervisés par les Comités du budget civil et du budget militaire, ainsi que par le Comité de l'infrastructure, qui est responsable des dispositions financières concernant les installations financées en commun à l'intention des forces de l'OTAN. Le Bureau principal des ressources supervise la politique de financement commun des ressources militaires. Chaque pays membre est représenté au sein de ces comités. Tous les budgets de l'OTAN sont par ailleurs soumis à des contrôles externes.



L'OTAN actuelle est très différente de l'institution créée en 1949. L'Organisation et le monde en général ont connu des évolutions que les fondateurs de l'Alliance auraient difficilement pu imaginer. L'OTAN d'aujourd'hui est également très différente de l'institution qui a assuré la défense de l'Europe occidentale durant les quatre décennies de la Guerre froide ou même de celle qui a supervisé le passage de l'Europe à l'ère de l'après-Guerre froide dans les années 90. Dans quelques années, elle se sera sans nul doute transformée une nouvelle fois, développant des réponses coordonnées aux défis de sécurité auxquels sont confrontés ses Etats membres en ce début de XXI^e siècle. En effet, comme l'environnement stratégique évolue, l'OTAN devra probablement évoluer de plus en plus vite pour faire face aux nouvelles menaces pesant sur ses Etats membres. Les fondements de la coopération au sein de l'Alliance restent toutefois conformes aux principes du traité fondateur de l'OTAN.

Au lendemain des attentats perpétrés contre les Etats-Unis en septembre 2001, et après avoir invoqué l'article 5 pour la première fois de son histoire, l'OTAN a entrepris un réexamen fondamental de son mode de fonctionnement afin de faire face à la menace que constitue le terrorisme international. Avant même les attentats terroristes, l'Alliance était engagée dans un programme d'activités très important, menant trois opérations de gestion des crises en ex-Yougoslavie, préparant le terrain pour l'adhésion de nouveaux membres et établissant des partenariats toujours plus étroits avec des pays et des organisations de la zone euro-atlantique et d'autres régions du monde.

Aujourd'hui, comme il est de plus en plus compliqué d'assurer la sécurité, l'OTAN est impliquée dans de trop nombreux domaines pour que ses activités se résument à un seul slogan ou à quelques mots.

L'OTAN de demain

L'Alliance continuant à s'élargir, l'OTAN devra veiller aux intérêts d'un nombre croissant de pays s'efforçant d'agir à l'unisson. Dans le même temps, l'Europe verra probablement sa zone de stabilité s'étendre et donc, ses perspectives de prospérité économique s'accroître. En effet, comme l'Alliance noue des relations plus étroites avec la Russie, l'Ukraine et d'autres pays européens, l'Europe laisse ses divisions passées derrière elle pour devenir un continent de plus en plus stable. Ces évolutions positives devront être entretenues avec le plus grand soin.

La nature des menaces auxquelles sont confrontés les Etats membres et la manière dont l'OTAN s'organise pour y faire face évoluent, mais les fondements de l'Alliance restent ce qu'ils ont toujours été. L'OTAN offre un cadre politico-militaire transatlantique pour la gestion des défis qui se posent en matière de sécurité. L'Alliance assure un lien entre l'Europe et l'Amérique du Nord, ainsi qu'un équilibre entre une multitude d'intérêts nationaux. En outre, comme elle passe d'un rôle de bouclier de défense collective à celui de gestionnaire de la sécurité au sens le plus large, l'OTAN incarne désormais autant une communauté de valeurs, telles que la démocratie et les droits de l'homme, qu'une communauté d'intérêts.

ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD

Division Diplomatie publique

1110 Bruxelles - Belgique

Site Web : www.otan.nato.int

Courriel : natodoc@hq.nato.int